

...bis

...bruxelles informations sociales

juin 2009
n°160

MAJORITÉ CIVILE

assistance ou
débrouille?

Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?...¹

Bis n° 160 - juin 2009

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

Le bis est membre de l'association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Editeur responsable

Michel Pettiaux
Avenue Voltaire 135 – 1030 Bruxelles
Tél. 02 511 89 59 – 02 644 04 81
Fax : 02 245 23 02
E-mail : info@cbcs.be
Site : www.cbcs.be

Conseil d'administration

Ballant Catherine, Colle Eric, Collard Christine, Dédal Martine, Depré Milou, Dumont Marc, Houzeau Jean-Charles, Lejeune Charles, Maun Jacqueline, Morel Jacques, Pahud Solveig, Pettiaux Michel, Reynaerts Catherine, Rigot Pascal, Rose Jenny, Stoop Gustave, Vandroogenbroeck Carine, Verhaegen Lydwine, Vinikas Bruno.

Coordination du CBCS et de sa revue

Alain Willaert
awillaert@cbcs.be
Stéphanie Devlésaver
sdevlésaver@cbcs.be

Conception graphique, mise en page et production

www.witrouwen.be

Photos

Bruno D'Alimonte

Illustrations

Stéphanie Devlésaver

Par respect de l'environnement, le...bis est imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

«Le jeune de quatorze ans d'aujourd'hui est un peu celui qui en avait dix-huit quand on a lancé les Francofolies», estiment les organisateurs de ce festival musical annuel². La preuve que la jeunesse évolue, que les jeunes d'aujourd'hui sont différents de ceux d'hier ? Au-delà de l'anecdote, «fondamentalement, non», nous dit-on. A la lecture des cahiers de Prospective Jeunesse sur les «Situations des jeunes adultes», parus en 1997³, la jeunesse serait identique. Avec ses mêmes problématiques, ses mêmes temps de crise et sa même créativité. Alors, pourquoi vous proposer un nouveau dossier dédié à la question ?

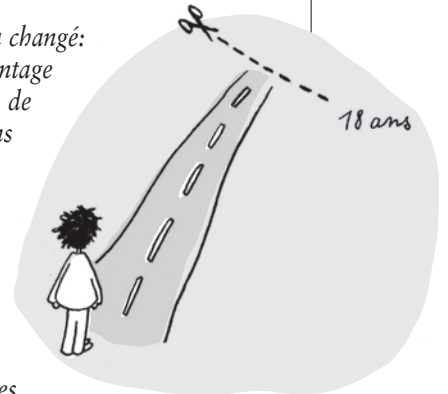
Tout simplement parce que LA SITUATION, elle, a changé: elle empire, se dégrade, toujours un peu plus. Davantage de clochardisation, de discrimination, de politiques de responsabilisation et d'activation, toujours moins d'emploi,... Surtout pour certains jeunes, frappés dès leur berceau de déterminisme social et économique. Mais on ne voit toujours rien venir en termes de politiques de la jeunesse, rien en termes de projet d'existence du jeune dans la société ! D'où, l'idée du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS), en 2007, de procéder à un nouvel état des lieux sur la situation des jeunes adultes, en collaboration avec la Coordination Laïque d'Action Sociale et de Santé (CLASS). Objectif du projet : relancer le débat, échanger sur des pratiques innovantes pour aller plus loin que de simples constats, écrire des scénarios d'avenir. L'enquête se voulait transversale et prospective.

Aujourd'hui, nous tenons à vous faire partager les conclusions de ce projet dans la perspective d'en nourrir d'autres. Dans le prolongement de la parole de certains jeunes adultes, Jacques Moriau, sociologue, dégage les lignes de force des trois tables-rondes organisées, entre 2007 et 2008, avec des responsables associatifs et des représentants des CPAS. Il nous livre un portrait général de la situation. La rencontre-débat, proposée par le CBCS en juin 2008 ainsi que les interviews mettent le projecteur sur différentes associations d'aide à la jeunesse: Abaka, Solidarité, Aïcha et SOS jeunes. Inédites, elles ouvrent le débat, entre autres, sur l'appropriation, par le jeune, de son propre projet ; sur la nécessité de décloisonnement et de travail en réseau. L'idée est de dépasser le constat de crise économique pour trouver des pistes dans lesquelles tous les jeunes ont une place et se permettent de rêver demain.

Les dernières pages de ce numéro sont consacrées au mémorandum institutionnel du CBCS. Il est construit à partir de l'analyse, forcément non-exhaustive, des associations de terrain qui composent son assemblée générale. Pour ce faire, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2008-2009, avec un appui méthodologique assuré par l'Agence Alter, Recherche et Innovation⁴. Il ne s'agit pas, pour le CBCS, de proposer «sa» solution aux difficultés institutionnelles que traverse le pays, mais d'être la caisse de résonance des préoccupations de ses membres sur les aspects transversaux. Telle est également la raison d'exister de cette publication et de tous ses dossiers précédents et à venir. Dans une volonté de voir venir des politiques, porteuses d'amélioration sociale.

Excellente lecture,

Stéphanie Devlésaver,
pour le CBCS asbl



1 Extrait de La Barbe bleue, conte populaire dont la version la plus célèbre est celles de Charles Perrault, parue en 1967 dans Les contes de ma mère l'Oye.
2 Festival musical des «Francofolies de Spa» créé en 1993, in La Libre Belgique, «Du neuf aux Francofolies», 12 mai 2009.
3 Dossier : «Situations des jeunes adultes», in Les cahiers de Prospective Jeunesse, Bruxelles, vol 2, n°4 – 4ème trimestre 1997, 32 p. <http://www.prospective-jeunesse.be>.
4 AlteR&I : <http://www.alteri.be/fr/index.php>.

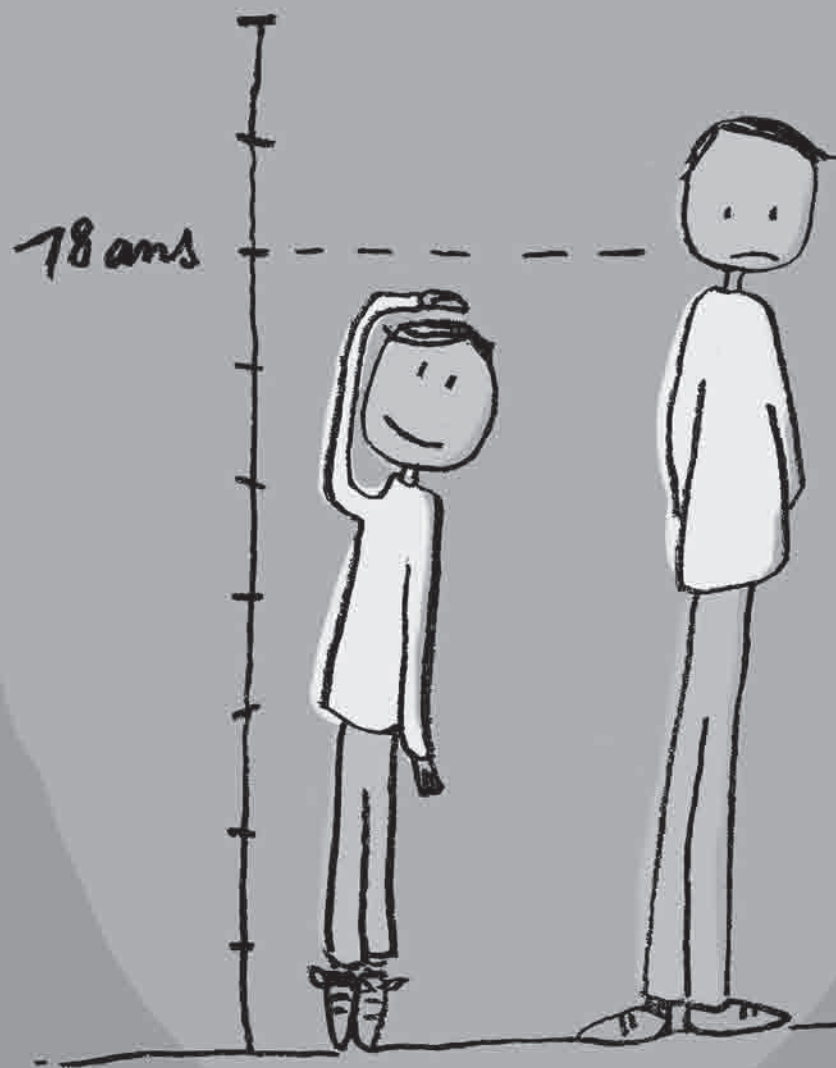


Dossier



“ La jeunesse demeure
pour chacun une période
différente en temps
et en contenu ”

Introduction



“ Pour vous, qu’est-ce que ça signifie avoir dix-huit ans ? ”

PAROLE AUX JEUNES

Introduction

Abaka asbl, Centre de crise et d'accompagnement pour adolescents, un mercredi après-midi de mai 2009. A peine quinze heures, mais inutile de sonner, des jeunes attendent déjà devant la porte. Les rencontres du mercredi, c'est un rituel sacré ! Entre 15h et 17h, c'est le rendez-vous des « anciens » : on y vient pour dire bonjour, pour rencontrer les « nouveaux », pour revenir sur son passé et sur ce qu'on est aujourd'hui, pour se reposer, se raconter, souffler un peu... Entre deux crêpes et une tarte aux pommes, l'ambiance est conviviale, chaleureuse, presque familiale. L'occasion est trop belle, la question me brûle le bout de la langue : *« pour vous, qu'est-ce que ça signifie avoir dix-huit ans ? »*. En toute sincérité et avec grande simplicité, ils livrent des témoignages, parfois graves, parfois plus légers, sur leur perception de la majorité, sur leur avenir ; différents selon les parcours de vie, ils dessinent les contours d'un passage à l'âge adulte contrasté, personnel.

Extraits choisis

« Pour moi, dix-huit ans, c'est la voiture ! Sinon, la loi devient plus compliquée quand on est adulte... C'est l'au revoir à l'ado, bienvenue dans le monde réel, on commence à être dans le mouvement de la vraie vie ! Avant dix-huit ans, tu peux encore te permettre des petits zig-zags. Après, tout change : tu as ton chez-toi, ta femme, tu dois gérer tes factures, etc. Un conseil : profiter à fond de l'aide qu'on a entre 15 et 18 ans », Bryan, 16 ans et demi.

« C'est passer à l'étape suivante, point de vue de la maturité, de la sagesse, avec ses bonnes et ses mauvaises surprises. Avant de les avoir, on a un peu peur... Après avoir eu une certaine aide, tu dois te débrouiller : habiter seul, faire la cuisine,... c'est très dur. Personnellement, je n'ai pas eu le temps de vivre ma jeunesse, je ne me suis pas permis de m'amuser. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas beaucoup de temps pour moi : je suis dans des démarches administratives, la recherche de logement, etc. Je vis au jour le jour : je préfère ne pas trop penser, ni au passé ni à l'avenir. Pour l'instant, c'est le mieux à faire. J'aurais aimé fonder une famille, mais c'est déjà un peu tard... », Christophe, 18 ans.

« Je compte les années ! C'est le rêve que j'attends depuis longtemps, depuis quatre ans maintenant. Pour moi, c'est synonyme de liberté, c'est avoir plus de droits, répondre de moi-même et non plus de mon père. Après, on verra... Evidemment, c'est différent pour les jeunes qui sont à Abaka et la plupart des autres qui vivent bien, qui sont avec leurs parents. Si j'étais bien, je serais contente de dépendre de mon père. Mais là, non. Chez Abaka, je me sens en sécurité, le lieu est apaisant. Je vais sans doute revenir vendredi pour être hébergée. Enfin, on verra... C'est déjà si fatigant de penser au présent que l'avenir, je ne préfère pas... », Yousra, 16 ans.

« Mes dix-huit ans ? Je ne les ai pas vu passer... Je me souviens, ce jour-là, j'ai reçu un paquet de 50 grammes de 'beu' et d'extasy. Dix-huit ans, on rêve de les avoir. Puis, on réalise que c'est dangereux ». Nabil, 21 ans.

« Que t'aies dix-sept ou dix-huit ans, tes problèmes, ils restent là. Pour moi, cela fait cinq ans qu'ils vivent avec moi ». Nicolas, 17 ans.

...

* par Stéphanie Devlésaver

Article



LES JEUNES ADULTES

nouveau public ou nouvelle déclinaison de la question sociale?

Cela fait maintenant plusieurs années que la question des «jeunes adultes» est devenue une préoccupation supplémentaire pour les acteurs publics comme pour les intervenants sociaux. Pour les premiers, il s'agit d'abord d'une **déclinaison inédite de la question sociale** dans laquelle le problème du déficit de formation, le non-travail qui en découle et les risques associés d'exclusion sociale précoce sont prépondérants¹. Pour les seconds, les jeunes adultes représentent une nouvelle frange d'utilisateurs qui se caractérisent par le fait d'être à la fois légalement majeurs et dénués de tous les attributs habituellement associés au statut d'adulte : indépendance, responsabilité, considération. Confrontés au délitement des mécanismes classiques d'intégration (scolarité, emploi, fondation d'une famille), ces **jeunes se trouvent face à des demandes sociales, notamment énoncées en termes d'autonomie, qu'ils ne peuvent assumer**. Outre des difficultés certaines à trouver des moyens d'existence, ils éprouvent également de graves problèmes à définir leur place dans une société qui ne leur en laisse guère. Cantonnés dans une jeunesse sans fin², ils peinent à développer leurs propres projets de vie.

Ces deux visions, les faits sur lesquels elles s'appuient et les pratiques qu'elles génèrent ne sont évidemment pas sans points communs. Leur convergence concourt d'ailleurs à solidifier chaque jour un peu plus la catégorie des jeunes adultes. **Mais les politiques publiques ciblées, souvent mises en place à destination des jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, ne rencontrent pas toujours, voire accentuent, les problèmes dont les professionnels des services sociaux ont connaissance**. Travailler en faveur de l'indépendance financière, par exemple, ne donne pas ou peu de réponses à la question de l'autonomie. D'un point de vue sociologique, la question des jeunes adultes ne peut se réduire à une inadéquation structurelle entre formations et emplois ; elle touche à de multiples autres dimensions que nous allons tenter de mettre en lumière dans les pages qui suivent.

* sociologue, centre de sociologie de la santé (CSS) et centre de recherche METICES - ULB



La jeunesse, catégorie floue et mouvante

Si la jeunesse n'est pas «qu'un mot³», elle n'est assurément pas non plus une catégorie naturelle. Il suffit de porter un regard rétrospectif sur les façons changeantes dont, en Occident, on a historiquement séparé les individus selon le critère de l'âge⁴ pour comprendre à quel point l'idée que l'on se fait de la jeunesse peut considérablement varier selon les milieux et les époques.

Dans la société contemporaine, la réalité de la jeunesse est sous-tendue par un ensemble d'institutions sociales, de politiques publiques et de savoirs qui contribuent à établir des barrières entre les groupes d'âges, permettent la reconnaissance de catégories. Elles façonnent les expériences typiques liées à chaque moment des trajectoires individuelles. Ainsi, **la «jeunesse» se constitue à travers une série de repères partagés, qu'ils soient biologiques** (puberté, croissance), **culturels** (la ou les cultures jeunes), **juridiques** (âge de la majorité légale, droit de la jeunesse) **ou sociaux** (attribution de droits, d'obligations et d'attentes spécifiques). Catégorie pratique, expérience vécue, la jeunesse est plus qu'un moment dans la trajectoire biographique de chacun d'entre nous. Elle est un ensemble complexe de règles, de prescriptions, d'émotions, de valeurs, d'images, qui confèrent aux individus «jeunes» une identité, un rôle à tenir au sein de la société en précisant ce que les autres (jeunes, adultes, institutions) sont en droit d'attendre d'eux et ce qu'eux-mêmes peuvent légitimement revendiquer. En ce sens, la jeunesse ne se réduit pas à des instants plus ou moins heureux, elle est aussi une façon socialement produite de régler les conduites et de gérer la succession des générations.

Pour autant, la jeunesse comme expérience, comme processus de maturation, n'est évidemment, ni un moment précisément identifiable, ni un temps équivalent pour chacun. Là où les repères légaux et administratifs, comme l'âge de la majorité légale ou la fin de l'obligation scolaire, valent pour tous et dessinent les étapes de la vie à un niveau formel ; **la jeunesse, elle, demeure pour chacun une période différente en temps et en contenu**. Si la majorité légale marque bien l'entrée dans la responsabilité juridique et transforme les droits et obligations qui influent sur la conduite des jeunes, elle ne transforme pas magiquement et dans toutes ses dimensions un adolescent en adulte. Atteindre sa dix-huitième année ne signifie pas *ipso facto* que la jeunesse en tant que ressenti ou en tant que rôle social s'arrête instantanément. La majorité ne suppose ni n'exige la maturité.

«L'allongement de la jeunesse»⁵

En fait, tout indique que le travail nécessaire à cette transformation du jeune en adulte, principalement porté par une série d'institutions comme la famille, l'école ou l'emploi, prend de plus en plus de temps. Non seulement, et de manière paradoxale, la jeunesse comme «façon d'être» - avec tout ce que cela peut impliquer dans le rapport à soi et aux autres - est un état largement valorisé, notamment à travers les médias. De plus, les épreuves sociales qui confèrent le statut d'adulte semblent de plus en plus difficile à franchir. Ces raisons, avec d'autres, accréditent l'idée que nous assistons depuis quelques temps à la formation d'une nouvelle étape dans les trajectoires biographiques : une sorte de **phase de transition entre l'adolescence** proprement dite, marquée par la puberté, **et l'âge adulte**.

Un résultat direct de cet «allongement de la jeunesse» : la rupture de concordance entre le seuil défini de la majorité légale et les seuils sociologiquement identifiables de séparation entre l'expérience vécue de «jeune» et celle propre à l'adulte. En témoigne la recherche de nouveaux vocables en sociologie comme dans la vie courante tels «adultescent», «jeunes adultes» pour désigner ces modes de vie émergents, caractéristiques de ce temps étiré entre ces deux pôles, de cet espèce d'entre-deux qui pourrait petit à petit devenir un nouvel âge de la vie⁶.

Depuis le début des années quatre-vingt, en effet, ce que veut dire «entrer dans la vie adulte» se modifie en profondeur. Des chercheurs comme Olivier Galland⁷ ou Vincenzo Cicchelli⁸ ont mis en évidence le fait que les repères sociologiques de la transformation des jeunes en adultes devenaient, soit de plus en plus difficiles à identifier, soit de moins en moins assignables à un moment précis de la trajectoire biographique des jeunes.

Le constat est le suivant. Dans la société industrielle, qui prévalait jusque tout récemment, le passage de la jeunesse à l'âge adulte est clairement réglé aux yeux de tous par **trois critères principaux : l'accès à l'emploi, le départ du logement parental, l'installation en couple**. Même si le franchissement de ces différentes étapes n'est pas obligatoirement simultané, l'âge auquel elles sont franchies, avec une plus ou moins grande simultanéité, est révélateur des différences socio-économiques et culturelles entre les différentes strates de la population. Ces changements importants se réalisent dans un laps de temps court et de façon très rapide après la fin des études. Ces trois transformations majeures de la vie du jeune marquent de façon significative son installation dans son nouveau statut : elles sont facilement identifiables, publiques, et s'inscrivent dans des dimensions pratiques ayant des conséquences importantes sur la vie quotidienne.

Sans emploi, sans domicile personnel, sans époux(se): quelle autonomie?...

La situation économique des trentes glorieuses explique en grande partie cet état de fait : le plein emploi et la particulièrement grande disponibilité d'emplois peu qualifiés permettent aux jeunes des milieux populaires de s'émanciper rapidement du milieu familial. Ils ont la possibilité de fonder leur propre foyer après leurs études secondaires dans un contexte de contestation de l'autorité et de redéfinition des interactions familiales. Pour les jeunes des classes les plus favorisées, la période des études supérieures reste à cette époque, comme précédemment, un moment privilégié: celui de **l'apprentissage d'une autonomie «encadrée» avant l'entrée dans leur vie d'adulte**. Pour les autres, la facilité d'accès à l'indépendance financière ouvre la possibilité d'expérimenter des façons de faire sa vie, différentes de celles qu'ils ont héritées des générations précédentes, répondant ainsi aux exigences nouvelles d'autonomie.

Les années quatre-vingt sonnent la fin de ce modèle. Les étapes qui marquaient relativement clairement le passage du statut de jeune à celui d'adulte deviennent de moins en moins identifiables. Premièrement, l'intensification de la crise de l'emploi rend de plus en plus difficile pour les jeunes l'obtention d'un statut professionnel précis et définitif, et ce d'autant plus que le niveau de qualification scolaire est bas. Non seulement, le temps de recherche d'emploi s'allonge de façon significative et de manière générale; mais, en outre, les premiers emplois sont souvent précaires. De plus en plus, les premières situations de travail s'entrecroisent avec des périodes de chômage, d'inactivité ou de formation. Ce qui rend malaisé une identification professionnelle forte, que ce soit de la part du jeune ou de ceux qui l'entourent. Et ce qui hypothèque les possibilités d'indépendance financière.

Deuxièmement, la propension au mariage jeune, typique des années septante, laisse place à d'autres configurations: cohabitation en couple ou entre amis, prolongation du temps de vie chez ses parents, etc. Ces évolutions vont dans le sens d'une indétermination croissante des frontières. Au modèle de l'installation se substitue celui du **«diffèremment» de l'entrée dans l'âge adulte**. Un moment supplémentaire s'institue entre l'adolescence et l'âge adulte, et il emprunte caractéristiques et prérogatives d'un côté comme de l'autre. Se mêlent ainsi désir d'indépendance et indétermination, revendication d'un droit à l'expérimentation et exigences de stabilité, demande de considération et attitude «fun». Tout se passe comme si l'opposition «jeunes»/«adultes» ne permettait plus de rendre précisément compte de la façon dont les trajectoires biographiques sont aujourd'hui façonnées par les multiples institutions de la vie sociale. L'âge perd son rôle de critère essentiel dans l'organisation de ces biographies et dans le règlement des transactions entre les individus. Les modifications récentes de l'expérience des jeunes liées aux évolutions des contextes sociaux et économiques ont bouleversé les façons d'accéder au statut d'adulte propres au modèle industriel.

Le schéma est particulièrement vrai pour les catégories sociales qui connaissent les formes de passage les plus longues : les jeunes d'origine ouvrière ou les enfants des classes moyennes ayant suivi des formations peu adaptées au marché de l'emploi.

Au regard des trois critères cités plus haut - à savoir accès à l'emploi, départ du logement parental, installation en couple - on assiste bien à un «allongement de la jeunesse», et ce dans tous les pays d'Europe⁹. Bien que la majorité légale soit toujours atteinte à dix-huit ans, le rapport qui lie les jeunes aux générations précédentes se caractérise aujourd'hui par une **dépendance plus longue**. En effet, de façon générale, les jeunes poursuivent des études pendant plus longtemps ou accèdent plus difficilement à l'emploi stable d'une part; et, d'autre part, quittent le domicile familial pour s'établir de façon fixe plus tard. Le détachement à l'égard de la famille se fait de façon plus progressive, graduelle et est marqué par de multiples allers-retours entre essais d'autonomie et périodes de vie dans la famille d'origine.

Dites plutôt : «les jeunesses»!

La description de ces grandes tendances ne doit cependant pas faire oublier la diversité des situations. Ce que nous avons analysé jusqu'à présent comme une évolution massive ne s'applique pas de la même façon selon la place qu'occupent les jeunes dans la structure sociale. Pour les jeunes issus des classes les plus favorisées, cette prolongation, plus ou moins forcée, plus ou moins espérée, de la jeunesse

est l'occasion de multiplier les expériences, de tester leurs capacités, de s'inventer petit à petit une vie d'adulte ou de se préparer à se conformer au modèle dominant. Pour les jeunes issus de milieux qui disposent de moins de ressources, ce moment flou de transition est d'abord un moment d'incertitude accrue. Premiers à être touchés par la raréfaction et la précarisation des emplois peu qualifiés, ces jeunes sont plus que les autres confrontés à la déréliction des modes d'accès à l'indépendance. Ne pouvant

s'appuyer sur l'aide de la génération précédente, «l'allongement de la jeunesse» revient pour eux à l'apprentissage précoce de la précarité et de l'usage des services sociaux.

Les discours très souvent diffusés sur «les jeunes» masquent en fait les énormes disparités qui existent entre les multiples expériences de la jeunesse et conduit à une homogénéisation des conditions. Plus que de la jeunesse, c'est en fait des jeunesses¹⁰ dont il faut parler. De même, la catégorie nouvelle des «jeunes adultes» agrège des individus qui diffèrent fortement par les ressources auxquelles ils ont accès, les relations d'aide ou de support qu'ils peuvent activer avec les générations précédentes, les façons dont ils envisagent leur présent et leur avenir¹¹. **De façon générale, l'expression «jeune adulte» renvoie à «l'allongement» de la prise en charge des jeunes majeurs par leur entourage**. Cependant, on conviendra qu'il s'agit de choses bien différentes selon qu'on parle d'un étudiant qui poursuit des études valorisées sur le marché de l'emploi ou d'un jeune chômeur en période d'attente.

De façon générale,
l'expression «jeune adulte»
renvoie à «l'allongement»
de la prise en charge
des jeunes majeurs par
leur entourage.

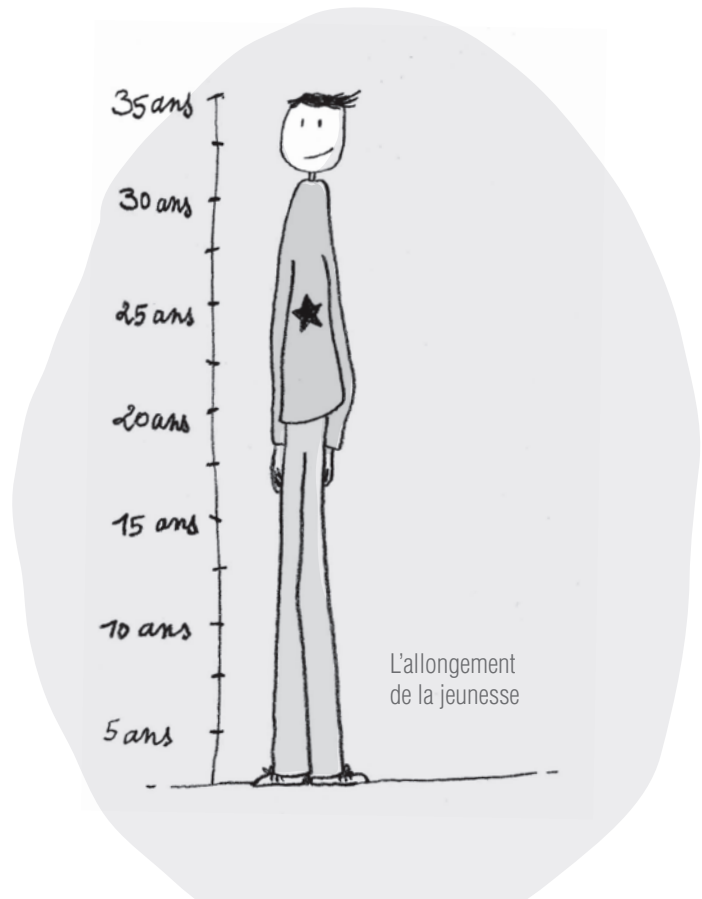
«Jeune adulte précarisé, responsable de ton propre sort...»

On l'a dit, la jeunesse, comme l'âge adulte, ne se réduisent pas à leur définition légale. Une série innombrable d'autres éléments entrent en jeu lorsqu'il s'agit de poser des jugements pratiques sur l'appartenance de tel ou tel individu aux catégories d'âge. A cet égard, **le critère de l'emploi reste un critère déterminant**. L'hypothèse de «l'allongement de la jeunesse» gagne sa consistance sur des critères subjectifs: étirement du temps de la construction personnelle, valorisation d'un «vécu jeune» et du rôle de «l'éternel adolescent»; mais aussi sur l'allongement et l'intensification de la période d'inaffectation professionnelle des jeunes.

Dans les politiques publiques, la catégorie des jeunes adultes se matérialise ainsi dans une série d'actions qui visent avant tout à agir sur le (manque de) lien entre les jeunes et l'emploi. Les motivations de ces politiques répondent d'ailleurs à des préoccupations multiples: considérations macro-économiques et sociales, question de l'intégration, inquiétudes d'ordre sécuritaire. Si l'on porte attention à la définition de ces politiques ainsi qu'à leurs moyens d'action privilégiés et aux publics auxquelles elles sont sensées s'adresser, on peut relever, ces dernières années, une évolution certaine quant à la façon dont les acteurs publics envisagent la question des jeunes majeurs précarisés.

Ainsi, dans les années septante et quatre-vingt, la question centrale afférente aux jeunes était celle de leur insertion professionnelle¹², à savoir l'amélioration de leur qualification avant l'obtention de leur majorité à travers des politiques catégorielles. Pendant les années nonante, les questions que pose la jeunesse se déclinent davantage en termes de risques et d'insertion sociale¹³. Ces orientations nouvelles reposent sur l'identification de groupes cibles, réputés pour concentrer la majorité des problèmes. La délinquance juvénile devient un thème majeur de la vie publique et, via de multiples canaux, se lie progressivement avec celui de la précarité. Dans le même temps, la question du non-travail est de moins en moins abordée comme une question structurelle renvoyant à des équilibres macro-économiques, mais comme une question conjoncturelle, voire individuelle¹⁴. Elle demande de plus en plus à être analysée sous l'angle de la capacité des personnes, de leur bonne volonté (c'est-à-dire de leur volonté bien orientée vers les buts définis par les institutions) et des preuves qu'ils peuvent donner du fait qu'ils se sentent effectivement responsables de leur sort.

Durant les années nonante, un profond changement s'opère dans l'explication du chômage des jeunes et dans la définition des interventions publiques pour y remédier. Précédemment le chômage des jeunes était essentiellement interprété en termes de déficit de formation et de qualification. (...) A partir des années nonante, les préoccupations essentielles deviennent celles de la formation, du salaire et celle de l'activation des revenus de remplacement. (...) L'activation s'accompagne d'une dégradation et d'une précarisation des formes de stabilisation sur le marché de l'emploi. En 1999, le gouvernement fédéral propose son plan pour l'emploi. Pour les jeunes, ce plan s'articule autour de trois mesures : le plan d'accompagnement qui oblige les jeunes chômeurs à être suivis après six mois de chômage par les institutions officielles de placement supposées lui proposer une activité, les programmes de transition professionnelle qui visent à donner la possibilité aux jeunes chômeurs peu qualifiés d'acquérir une expérience professionnelle dans le secteur public et non marchand après neuf mois de chômage et enfin, la mesure la plus ambitieuse de la stratégie belge : le plan Rosetta. En 2001, une réforme de la législation relative à l'aide sociale transforme le revenu minimum d'existence en revenu d'intégration. Pour les jeunes



de moins de vingt-cinq ans, l'accès à ce droit est conditionné par leur disposition à s'inscrire dans une activité ou une formation professionnelle. Cette mesure institue une forme de workfare soft découlant de la pensée de l'Etat social actif, promue et théorisée par le ministre Franck Vandebroucke¹⁵.

Les jeunes précarisés, vulnérabilisés, deviennent donc une préoccupation majeure du politique. En effet, la massification scolaire et l'exclusion progressive de la jeunesse, en termes d'âge, des emplois stables contribuent à étendre les frontières sociologiques de cette catégorie. Emergent progressivement un discours et une attention spécifiques accordés à ces jeunes adultes qui ont déjà atteint la majorité, mais qui ont brûlé leurs cartouches dans l'enseignement obligatoire. Ils se trouvent alors en situation de dépendance, pour le moins en termes économiques. Les jeunes issus des milieux populaires font particulièrement l'objet de cette préoccupation. Ce sont eux qui cumulent les déficits, mais eux aussi à qui on reproche d'afficher les comportements les plus stigmatisés: incivilités, délinquance, violence. La question des jeunes adultes se précise et commence à se décliner, dans la sphère politique comme dans la sphère médiatique, en termes d'exclusion, d'incapacité à répondre aux injonctions à la responsabilité et à l'autonomie et de non-respect de l'ordre social.

Dès lors, les politiques publiques d'un genre nouveau qui leur sont adressées s'appuient sur et renforcent toute une sémantique de la responsabilité, promue dans tous les aspects de l'Etat social actif. Pour les jeunes, comme pour tous les autres citoyens, le soutien fourni par les pouvoirs publics ne vise plus principalement à établir une égalité de condition mais à fournir des ressources dont le bon usage relève de la responsabilité de chacun¹⁶. Ces jeunes qui ne trouvent pas d'emploi à la sortie de leurs études ne sont plus vus comme des victimes des effets de structures socio-économiques, mais comme des sujets qui ont fait le mauvais choix et qui, face aux mesures d'accompagnement qui leur sont proposées deviennent, au moins partiellement, responsables de leur sort.

Les effets de la grammaire de la responsabilité

Plus sans doute qu'à d'autres époques, les jeunes sont la cible de puissances normalisatrices qui posent l'inadaptation et les difficultés à s'installer dans la sphère de l'autonomie comme autant de problèmes devant être résolus par des politiques, sinon de contrôle, du moins d'encadrement. L'attention publique portée à la jeunesse prend ainsi la forme de **nouvelles pratiques de régulation des conduites centrées sur la «responsabilisation»**.

Avec l'instauration du plan d'accompagnement des chômeurs et de la loi sur l'intégration sociale¹⁷, les jeunes adultes se trouvent sommés d'entrer dans des dispositifs d'insertion qui, pour pallier à la crise généralisée des outils «classiques» d'intégration et de cohésion sociales, entendent travailler au niveau de l'individu. Ces dispositifs se ressemblent fortement par l'usage et la valorisation qu'ils font du concept d'autonomie. Dans le nouveau jeu de relations mis en place entre les institutions et le sujet, cette notion devient à la fois le but poursuivi, le moyen à utiliser et le principe d'évaluation des outils employés et de l'engagement du jeune. Cette injonction majeure, qui traverse tous les types de programmes d'aide et d'accompagnement¹⁸, doit permettre de soutenir le jeune dans l'élaboration propre de son projet¹⁹, c'est-à-dire dans son développement personnel, en fait dans la gestion de sa vie toute entière. A travers la notion d'autonomie, il s'agit de favoriser le développement des ressources du jeune, de maximiser ses capacités, et enfin, de l'aider à identifier et à résoudre ses problèmes pour qu'il puisse *in fine* voler de ses propres ailes, à savoir vivre sa vie sans avoir à faire appel à l'aide sociale.

Cette conception de l'action sociale, proche de la notion anglo-saxonne d'empowerment, implique de permettre au jeune de sonder ses désirs profonds et ses énergies les mieux enfouies. L'individualisation de l'intérêt que portent les dispositifs à leurs usagers est redoublée par l'individualisation des outils utilisés. Elle doit mener le jeune à s'écouter, à s'interroger sur son fonctionnement propre et, le cas échéant, à

le modifier. L'**individualisation** remise les politiques sectorielles au rang d'outil désuet et **devient le principe d'action nodal**: active au sein des projets d'insertion via de nouveaux outils comme la contractualisation de la relation d'aide ou les suivis multiples et répétés, **elle enferme l'usager dans un espace d'obligations spécifiques au regard de sa situation**. Est maintenant valorisée la relation, unique, entre une singularité dont il faut faire émerger toutes les potentialités et un dispositif d'aide qui prendra la forme la plus adéquate en fonction du sujet qu'il a devant lui. On s'oriente ainsi vers une logique du *case-management* individualisé dans laquelle la prise en charge et l'octroi de l'aide se négocie au coup par coup selon les spécificités de la relation, des psychologies individuelles et de critères flous comme la motivation.

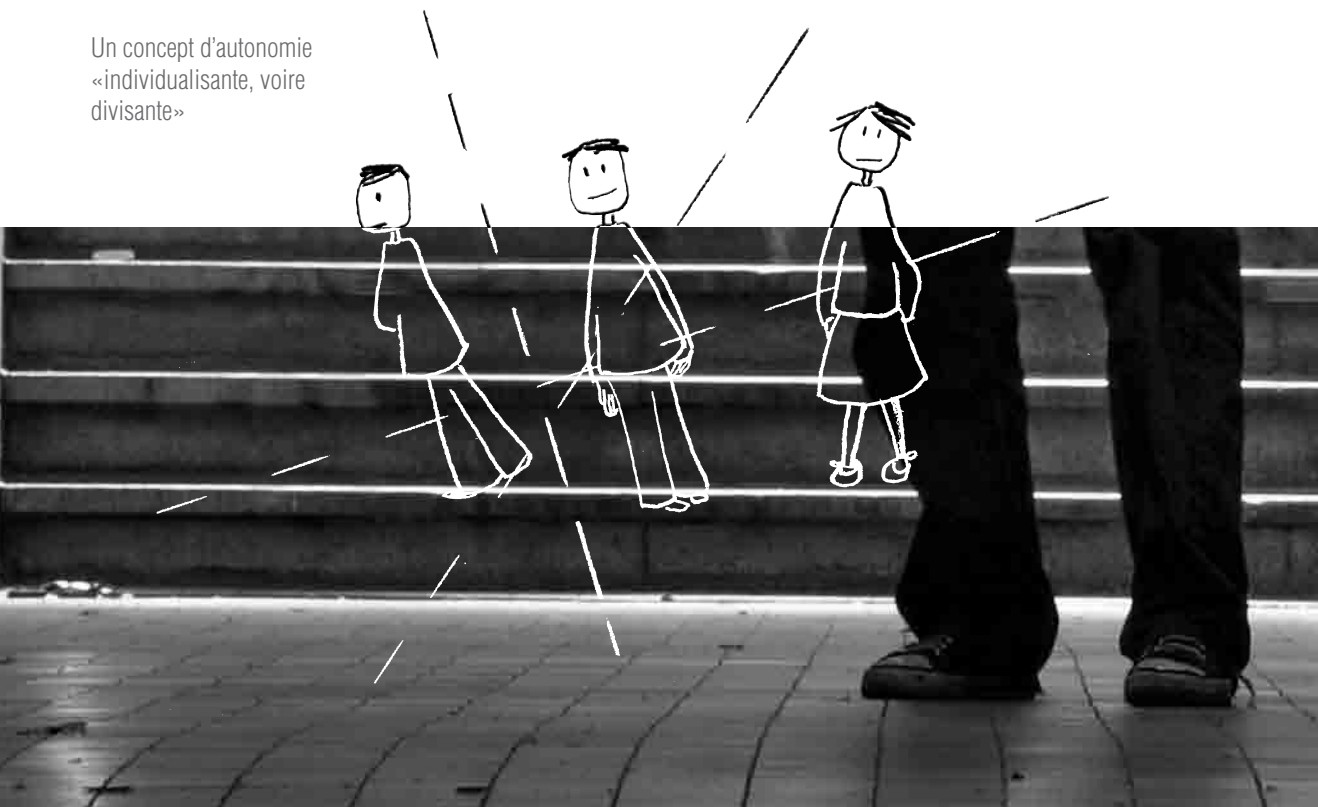
L'usage de la notion «d'autonomie du jeune» dans le discours politique montre en filigrane les inquiétudes dont se nourrissent les adultes à propos des adolescents et des jeunes, la position des premiers étant écartelée entre espoirs dans les capacités de ces derniers et craintes de leurs vulnérabilités²⁰. Sommés de montrer qu'ils sont *capables*, les jeunes adultes se confrontent à nombre de dispositifs qui les assignent à développer des projets, preuves concrètes qu'ils peuvent entrer dans un rôle actif et autodéterminé, caractéristiques principales du rôle socialement construit, partagé et valorisé de l'adulte.

Comme le fait remarquer Abraham Franssen, ces politiques, au lieu de définir les problèmes des usagers en termes «matériels», extérieurs, et de proposer des solutions concrètes, cherchent avant tout à placer l'usager dans une logique d'habilitation et d'engagement:

La logique du projet implique que le sujet reconnaisse l'incomplétude de sa situation et l'inadéquation de ses cognitions et comportements, qu'il manifeste sa disposition et sa disponibilité à s'impliquer dans un processus de changement, qu'il s'accorde sur des objectifs à poursuivre. (...) Bref, par son projet, l'assujetti se manifeste comme sujet et comme acteur en devenir, de son devenir²¹.

Il s'agit bien de **provoquer un «travail sur soi»²²** qui signifie, irrémédiablement, dans le même mouvement de reconnaître ses manques et sa volonté de changer.

Un concept d'autonomie «individualisante, voire divisante»



Un concept d'autonomie «individualisante, voire divisante»

Le recours généralisé à cette sémantique de la responsabilité et aux pratiques qu'elle légitime ne va pas sans faire naître certains paradoxes. Au nombre de ceux-ci, il est difficile de ne pas noter que les jeunes à qui s'adressent ces dispositifs sont ceux qui sont le moins à-même de répondre aux injonctions qui leur sont faites. Si l'on prend en compte «l'allongement» du temps de dépendance des jeunes par rapport à leur environnement familial, on voit, en effet, pointer des inégalités criantes. Ceux qui sont le plus rapidement mis face à cette exigence d'autonomie sont également ceux qui disposent du moins de ressources, du moins de capacité d'assistance de la part de leur environnement familial et du moins de temps pour mener leur processus de maturation à bien.

Dans ces dispositifs, la question de l'autonomie se voit transformée. De processus réflexif sur sa place au monde et processus actif de création et de négociation de normes, elle devient exigence extérieure de conformité à un modèle du sujet individualisé, maître de son devenir, capable de produire seul ses supports, propriétaire de lui-même²³. A peine sortis de l'adolescence, ayant souvent déjà expérimenté l'échec lors de leur scolarité ou de leurs premières recherches d'emploi, ces jeunes sont confrontés à deux impératifs, auxquels d'autres, mieux lotis, ne devront répondre que plus tard, alors mieux armés. D'une part, ils doivent immédiatement faire preuve de maturité et donner une orientation à leur projet de vie sous peine de sanctions administratives parfois lourdes de conséquences; d'autre part, ils doivent trouver une voie rapide vers l'indépendance financière sous peine de vivoter avec des moyens (très) limités.

Ces appels répétés à l'autonomie semblent en fait receler plus de potentialités d'échecs que de libération ou d'émancipation. Dans un environnement structurellement pauvre en opportunités et en ressources, l'assignation à réussir seul, ou à tout le moins en s'appuyant principalement sur des moyens personnels, ne peut que renvoyer celui qui faillit à sa propre impuissance. **Les dispositifs d'aide basés sur la logique du projet sont, dans un monde marqué par l'individualisme, les «pratiques divisantes²⁴» par excellence:** elles instituent un clivage profond entre ceux, au sein des populations précarisées et vulnérabilisées, qui parviennent à s'inscrire dans cette logique – les capables – et ceux qui, en se montrant rétifs ou en échouant à remplir leurs obligations, se désignent comme inaptes à assumer la qualité de sujet – les incapables.

Fractures dans les pratiques de terrain

Une attention plus soutenue aux pratiques de terrain²⁵ semble confirmer ces constats. Que ce soit dans les textes qui légitiment leur existence, les discours tenus aux jeunes ou dans les actions menées au jour le jour, les services qui s'adressent aux jeunes adultes font massivement référence à **l'équation phare de la société industrielle «emploi = intégration sociale»**. Leurs interventions, principalement orientées vers la recherche d'emploi, l'augmentation et la mobilisation des compétences des usagers dans un premier temps, cherchent avant tout à favoriser l'indépendance financière des jeunes. Mais quand la recherche d'emploi ne mène à rien, cette aide à l'intégration se transforme en un travail sur le sujet lui-même. L'accompagnement est d'ordre plus reconstructif ou thérapeutique: travail sur l'estime de soi, la confiance, ...

On perçoit alors plus clairement les effets que produisent les approches individualisantes de la question de l'insertion: le jeune placé en position de déception par rapport aux attentes de l'institution se trouve renvoyé à sa subjectivité. D'une intervention «catégorielle», tentant de remédier à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi, on passe à une approche discriminatoire, pensée en termes de déficits personnels. A ce moment, le recours à la notion d'autonomie, loin de constituer un support dans la trajectoire du jeune, fait au contraire peser une contrainte supplémentaire. Sur le mode de l'injonction paradoxale, le «Sois autonome» véhiculé par la plupart des services travaillant à l'insertion renvoie à la fois à l'auto-détermination, à l'expression de soi et de ses potentialités et à la conformité aux exigences comportementales de la société en échange de son aide. L'accompagnement des jeunes adultes tient alors plus d'une *contrainte* à l'autonomie, extérieurement définie, que d'un réel soutien à la définition de son projet.

On ne peut que constater ici la coupure radicale qui s'instaure entre les postures bienveillantes de soutien – propres à un grand nombre de services du secteur de l'aide à la jeunesse ou de l'accompagnement thérapeutique – et les pratiques initiées dans le cadre des législations s'appliquant aux jeunes adultes. Pour la plupart des services concernés, tout se passe comme si l'âge de la majorité instituait le jeune en adulte, sans égards pour les caractéristiques psychologiques et sociologiques de sa condition particulière, sans considération pour l'endroit



Aucune solution durable ne semble actuellement pouvoir être proposée face à la crise de l'emploi qui fait des jeunes adultes ses principales victimes.



où il se trouve sur le chemin de sa maturation. Au niveau des acteurs de terrain, on voit ainsi se découper une fracture de plus en plus nette entre deux approches: l'une, fidèle au repère de la majorité légale, reste centrée sur le travail comme outil et comme objectif; l'autre tend à intégrer les transformations sociologiques à l'oeuvre en termes de définition des âges de la vie et les questions qu'elles posent, notamment identitaires. Les représentants de cette position, principalement situés hors du secteur de l'insertion, entendent à la fois conserver à la notion d'autonomie ses caractéristiques premières d'indétermination et éviter de transformer un travail d'aide aux jeunes en un exercice de mise en conformité aux exigences du marché du travail.

Cette distinction pourrait, dans une certaine mesure, renvoyer à la façon dont est considérée la question des jeunes adultes dans son ensemble. **Sommes-nous face à un nouveau public**, spécifique, vivant des problèmes particuliers et donc nécessitant des réponses *ad hoc*? **Ou sommes-nous «simplement» confrontés à une intensification des problèmes posés par la vague de libéralisation et de dérégulation** à l'oeuvre ces vingt dernières années? Les tenants de la première option, en phase avec le discours des acteurs publics, y verront la nécessité de développer des politiques ciblées, orientées vers des jeunes qui se distinguent par leurs multiples déficits et la faiblesse de leurs moyens. Le problème est clairement posé du côté des jeunes sur qui vont peser obligations et contraintes.

Pour les intervenants convaincus par la seconde réponse, les jeunes adultes ne sont rien d'autre qu'une tranche d'âge au sein de la population précarisée. Nés dans les années nonante, ils atteignent la majorité à un moment, dans l'histoire d'après-guerre, où le partage des

ressources est plus inégal que jamais. Les problèmes qu'ils rencontrent ne sont en rien différents de ceux que connaissent toutes les populations vulnérables et doivent d'abord s'analyser en termes de pauvreté²⁶.

La question des jeunes adultes n'est alors qu'une question politique de répartition. Si les subjectivités sont touchées, si les supports de la construction identitaire sont affaiblis, il s'agit des conséquences de déséquilibres structurels, non de déficiences personnelles.

«Allongement des situations précaires», acteurs de terrain inquiets

La transformation récente de problèmes collectifs en échecs individuels a favorisé une lecture en terme de souffrance sociale et une transformation de l'aide sociale en travail d'accrochage, de réparation du «lien social», voire de suivi compassionnel²⁷. Mais la vraie question est ailleurs. L'intensification des approches psychologisantes, la «mentalisation» des suivis proposés s'apparentent de plus en plus à un accompagnement à la résignation. Au manque de solutions concrètes correspond «l'allongement sans fin» de situations précaires²⁸. On assisterait ainsi actuellement à la constitution des premières générations qui vont connaître l'accompagnement psycho-social tout au long de leur vie.

suite page 16 

Face à la situation des jeunes en difficulté, l'inquiétude des professionnels est palpable. De façon générale, aucune solution durable ne semble actuellement pouvoir être proposée face à la crise de l'emploi qui fait des jeunes adultes ses principales victimes²⁹. Devant la faillite des outils d'intégration et de protection sociales, il devient donc essentiel de repenser tout à la fois la structuration des étapes de la vie sociale, les liens qui doivent unir les générations et le sens à donner aux dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans la vie autonome.

Les jeunes adultes, symptôme de la nouvelle question sociale?

La déclinaison actuelle de la question sociale, basée sur la notion floue d'exclusion, met en avant l'inaptitude des personnes précarisées à prendre part au jeu social. En conséquence, les politiques publiques d'aide sociale ont été remodelées sur base des nouveaux référentiels que sont l'insertion, la prévention, la médiation, l'activation. La jeunesse, comme population cible, n'a pas échappé à ces transformations: de pari sur l'avenir, de réserve d'énergie, de force d'innovation et de proposition, la jeunesse est devenue une frange de la population sur laquelle plane des doutes quant à sa capacité à s'accrocher à la société, à trouver sa place. Et dont on limite les possibilités de peser concrètement sur les orientations de la vie collective. Sur le modèle des politiques à destination des populations étrangères, **le choix qui est donné aujourd'hui aux jeunes est soit de s'intégrer, soit de s'exclure**. On sait d'ailleurs à quel point cette alternative est violemment proposée à ceux qui ont le malheur de combiner les tares d'être jeune et d'origine étrangère.

Au fil de ces vingt dernières années, les finalités éducatives et émancipatrices des politiques de la jeunesse ont été peu à peu supplantées par des préoccupations gestionnaires et sécuritaires de réduction des risques. La jeunesse dans son ensemble, mais plus encore la jeunesse issue des couches de la société déjà reléguées, est de plus en plus traitée comme un problème. Cette tendance témoigne sans doute des effets de la perte des sécurités collectives, de la précarisation de la population et de la crispation généralisée face aux perspectives d'avenir, et donc du raidissement des rapports sociaux entre les générations.

Repenser la question «jeunes»: une urgence, trois enjeux!

Devant l'étendue et la profondeur de la crise de l'intégration par le travail, c'est-à-dire devant la fin du modèle dominant de passage de la jeunesse à l'âge adulte, c'est en fait la «question jeune» qui demande à être repensée. Les interrogations soulevées par les difficultés que connaissent de plus en plus de jeunes à occuper le statut d'adulte vont bien au-delà de questionnements sur l'optimisation des dispositifs d'accompagnement et de mesures de leur efficacité. Elles dessinent les enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés en terme de cohésion sociale.

En restant au niveau des politiques à destination des jeunes adultes en difficulté, le **premier enjeu** identifiable est celui du **lien de plus en plus affirmé entre moyen d'existence et emploi**. La réduction continue des formes de protection sociale, la multiplication des mesures d'aide, les conditions de plus en plus strictes qui sont associées à leur octroi tracent la voie vers une pérennisation, voire une institutionnalisation des situations de pauvreté. Elles vont parfois jusqu'à obliger ceux qui ont parcouru l'entièreté des filières de relégation à survivre uniquement grâce aux solidarités familiales.

Dans les conditions actuelles, les jeunes sans emploi ne disposent en termes d'aides que du strict minimum nécessaire pour contrer les formes extrêmes de déprivation. La mise à mal d'un régime d'assurance collective les confronte à une multiplicité d'agences et de mesures qui, dans leur fragmentation, mais aussi parfois dans leur recouvrement, créent de plus en plus souvent des zones de non-droit. Contrer la discontinuité comme l'arbitraire de l'attribution des prestations passe dès lors par **l'établissement d'une continuité des droits au-delà de la diversité des situations**³⁰. La spécificité de la position qu'occupent aujourd'hui les jeunes adultes, entre prise en charge familiale et «différentiel» de l'entrée dans la vie active, oblige à penser des solutions soit transversales, soit

Un des enjeux s'inscrit dans les luttes symboliques menées autour de la notion d'autonomie



unifiées mais qui, en tous les cas, cessent d'imposer aux jeunes la multiplication d'épreuves administratives. Dans cet esprit, la création d'un *guichet unique* à destination des dix-huit/vingt-cinq ans pourrait être un pas dans la bonne direction.

Une question seconde est évidemment celle de la nature et de la consistance des droits reconnus aux jeunes adultes:

Pour que l'individu puisse réellement faire des projets, passer des contrats fiables, il doit pouvoir prendre appui sur un socle de ressources objectives. Pour pouvoir se projeter dans le futur, il faut disposer au présent d'un minimum de sécurité. Dès lors, traiter sans naïveté comme un individu une personne en difficulté, c'est vouloir mettre à sa disposition ces supports qui lui manquent pour se conduire comme un individu à part entière. Supports qui ne consistent pas seulement en ressources matérielles ou en accompagnement psychologique, mais aussi en droits et en reconnaissance sociale nécessaires pour assurer les conditions de l'indépendance³¹.

Insister sur la nature même du droit, en opposition aux formes diverses de contractualisation de l'aide, c'est mettre en avant le fait que, quelles que soient les spécificités de sa mise en oeuvre, **un droit est une garantie collective assurée aux individus sur base de leur appartenance à la société** et ce qui fonde, *in fine*, la possibilité d'une société de semblables.

Ces considérations ont des implications directes quant au **deuxième enjeu: le rôle que joue le travail social** dans la problématique qui nous occupe. Que ce soit à partir de préoccupations émises par les professionnels ou sur une base plus réflexive, il semble important et urgent de rediscuter la façon dont est définie et coordonnée l'action des différents services concernés par la question des jeunes adultes. Un élément essentiel à prendre en compte est la nécessaire valorisation des interventions qui ne s'inscrivent pas directement dans les politiques d'insertion par le travail. Il s'impose, de plus en plus clairement, de dépasser la définition restrictive de l'insertion comme occupation d'un emploi et de faire apparaître le rôle capital que jouent les dimensions liées à la construction identitaire, à la reconnaissance sociale et à la maîtrise du cours de sa vie.

Les questions intimement connectées de l'intégration sociale des jeunes adultes et de la cohésion sociale dans sa globalité nécessitent des réponses qui font une place aux jeunes et à leurs projets qu'ils occupent ou non un emploi. Cette ouverture pourrait signifier à la fois de **revoir la temporalité et les finalités des interventions actuelles**. Les jeunes en difficulté sont aujourd'hui confrontés au problème majeur du manque de temps pour mettre en place leur projet, pour être mis sur les rails vers l'emploi et le logement. Là où certains jeunes se voient offrir la chance de recommencer plusieurs fois leur première année d'étude supérieure, de partir à l'étranger et de s'essayer

suite page 18



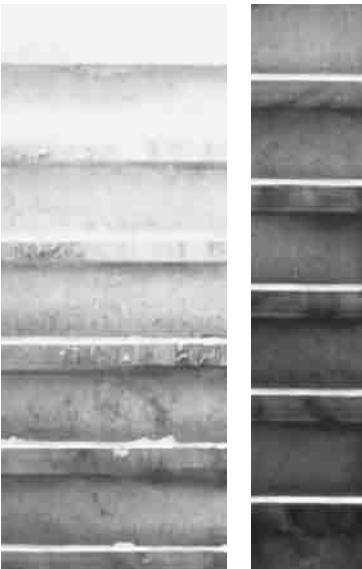


à des projets divers, d'autres ont à se déterminer dès leur majorité. Mettre en place des mesures qui permettent l'échec, l'hésitation et la maturation lente serait un premier pas vers un traitement égalitaire des jeunes. En outre, ces interventions devraient voir l'évaluation de leur efficacité à être réalisées dans des termes qui ne se focalisent pas sur l'adaptation du jeune aux exigences du marché de l'emploi, mais qui laissent aussi une large place à l'expression de soi et à la participation à la vie collective.

D'autre part, la sortie d'une conception restrictive des politiques d'insertion implique aussi une meilleure coordination des actions menées et une attention renouvelée aux possibilités de *transversalité*. Celle-ci devrait être organisée tant entre les services qui voient leur missions définies par l'âge des usagers (aide à la jeunesse, jeunes adultes, adultes), qu'entre les services centrés sur l'insertion par le travail et ceux qui s'inscrivent dans un travail de type plus clairement psychosocial. On pourrait ainsi envisager la **formation de véritables collectifs d'insertion**.

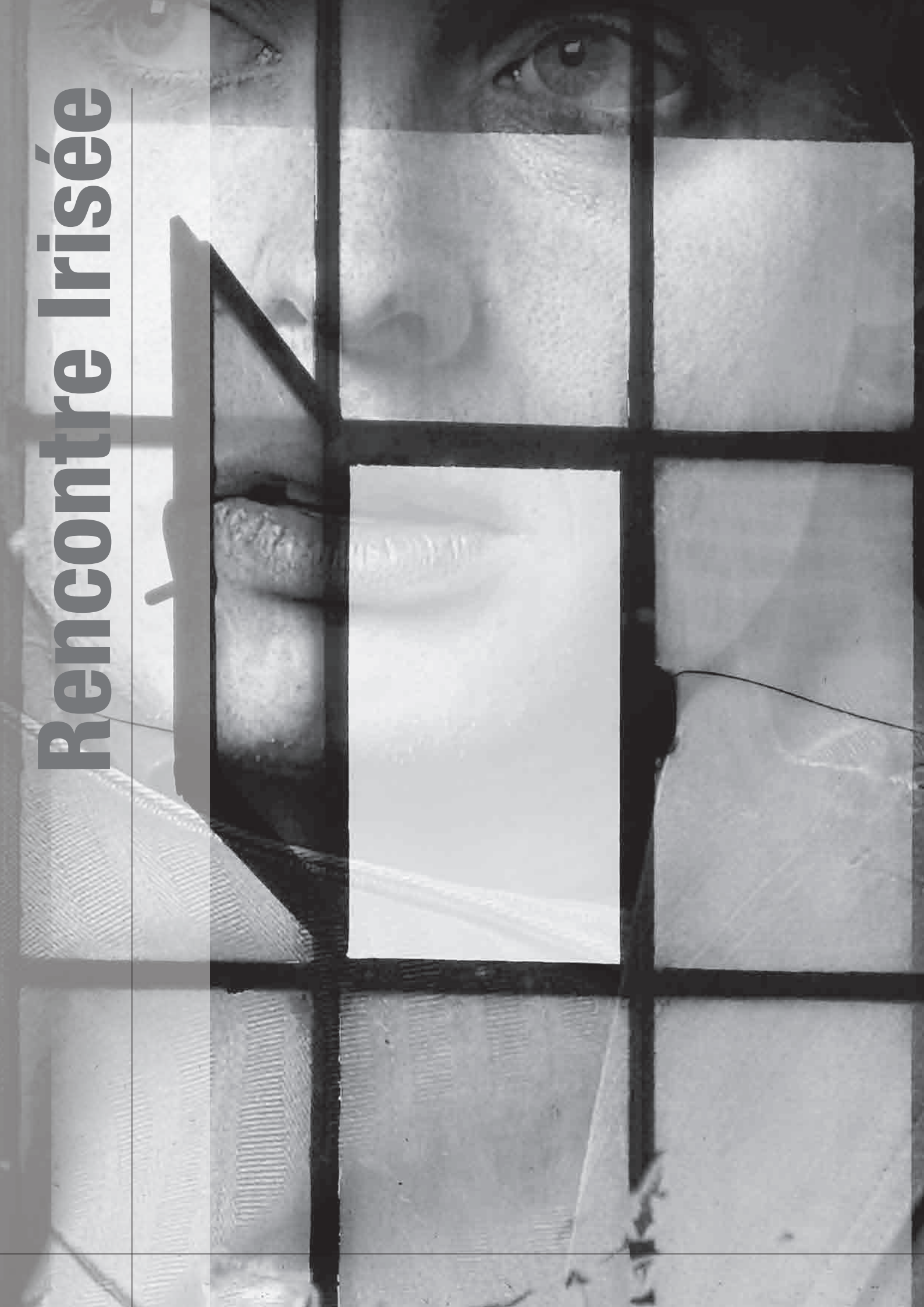
Enfin, un **troisième et dernier enjeu s'inscrit dans les luttes symboliques menées autour de la notion d'autonomie**. Une gigantesque offensive idéologique a été conduite ces dernières années pour faire accepter l'idée selon laquelle l'individu et ses intérêts est la mesure légitime de toutes choses. Dans cette vision, l'usage de la notion d'autonomie renvoie à la valeur de liberté absolue, entendue comme capacité de faire des choix et d'en assumer la responsabilité. Il faut rappeler ici ce qu'une telle conception de l'autonomie évite d'aborder, à savoir la palette de choix possibles comme la capacité même à se vivre acteur de sa vie, conditionnés par un minimum d'indépendance matérielle. Dans une société qui met en avant l'égalité des chances, **cette indépendance doit être garantie par des droits collectifs**. A notre sens, la référence constante à l'autonomie que l'on rencontre dans les politiques à destination des jeunes adultes ne peut s'entendre que dans une relation dialectique avec celle d'indépendance, telle que définie à l'instant. L'accomplissement de soi, la recherche d'autonomie dans laquelle s'engagent tous les jeunes adultes ne peut être garantie que si des «structures objectives d'indépendance³²» lui permettent d'assurer ses choix. Une fois de plus, on ne peut qu'insister sur le fait qu'une approche unidimensionnelle des problèmes que vivent les jeunes adultes ne peut être que mutilante pour ces derniers. Et donc, si l'on veut encore faire l'effort de penser à un niveau collectif, mutilante pour l'ensemble de la société.

- 1 En 2007, 34,4 % des jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale étaient sans-emploi. Selon les chiffres d'Eurostat, seuls les Dom-Tom français, la Sicile et le Hainaut font moins bien parmi les différentes régions des 27. Voir Eurostat, Regional unemployment : bringing it down and strengthening cohesion, 5/2009, Luxembourg.
- 2 Carla Nagels, Andrea Rea, Jeunes à perpète. Génération à problèmes ou problèmes de générations ?, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007.
- 3 Pierre Bourdieu, «La jeunesse n'est qu'un mot», Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1984, pp. 143-154. Dans cet entretien célèbre, Bourdieu met en évidence que la définition des limites de la jeunesse est un objet de lutte important dans les conflits d'intérêts existant entre les générations. Pouvoir cantonner les générations montantes dans un statut subalterne est gage pour les «vieux» de pouvoir conserver les avantages qu'ils ont acquis au cours de leur vieillissement. Cette conception, selon moi trop unilatéralement symboliste, semble indiquer que l'âge n'est qu'un label dont on peut jouer à sa guise. C'est mettre un peu trop rapidement de côté la façon dont les différentes expériences subjectives sont construites, y compris celle de l'âge.
- 4 Philippe Ariès, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Le Seuil, 1975.
- 5 Olivier Galland, «L'allongement de la jeunesse en Europe», Revue de l'OFCE, n°72, janvier 2000, pp. 187-191.
- 6 Olivier Galland, «Un nouvel âge de la vie», Revue Française de Sociologie, XXXI-4, 1990, pp. 539-550.
- 7 Olivier Galland, «L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques», Sociologie et sociétés, XXVIII, 1996, n°1.
- 8 Vincenzo Cicchelli, «Les jeunes adultes comme objet théorique», Recherches et prévisions, n°65, 2001, pp. 5-18.
- 9 Olivier Galland, «L'allongement de la jeunesse en Europe», Revue de l'OFCE, n°72, janvier 2000, pp. 187-191.
- 10 Olivier Galland et Vincenzo Cicchelli, Les nouvelles jeunesses, La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n° 955, Paris, 2009.
- 11 Voir l'enquête Les 15-25 ans : bien-être?, mal-être ? qui montre la corrélation forte entre le bien-être des jeunes et leur plus ou moins grande confiance en l'avenir, elle-même corrélée avec le groupe social d'appartenance. Femmes prévoyantes socialistes, Les 15-25 ans : bien-être?, mal-être ?, Bruxelles, octobre 2008.



- 12 Question que l'on a tenté de régler par la Loi du 29 juin 1983 portant l'obligation scolaire de 14 à 18 ans.
- 13 Pour revoir comment le monde politique belge envisage et problématise la question de la jeunesse, voir Carla Nagels et Andrea Rea, «La jeunesse: enjeux sociaux et politiques d'une catégorie floue», in Jenneke Christiaens, Dominique De Fraene et Isabelle Delens-Ravier, Protection de la jeunesse. Formes et réformes, Bruylant, Bruxelles, 2005.
- 14 Notamment par l'usage répété de cette innovation sémantique «géniale» qu'est le terme «d'employabilité».
- 15 Carla Nagels et Andrea Rea, «La jeunesse : enjeux sociaux et politiques d'une catégorie floue», in Jenneke Christiaens, Dominique De Fraene et Isabelle Delens-Ravier, Protection de la jeunesse. Formes et réformes, Bruylant, Bruxelles, 2005, pp. 371-372.
- 16 Mejed Hamzaoui, «Emergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi», Pensée plurielle, 2005/2, n°10, pp. 19-28.
- 17 Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.
- 18 Dans le fascicule de présentation de la loi sur l'intégration sociale, la première phrase qui se réfère à l'article 6 concernant les jeunes de moins de 25 ans, est la suivante : «Les jeunes ont droit à un traitement prioritaire du CPAS dans le sens où ils doivent être mis le plus rapidement possible dans les conditions leur permettant de vivre une existence autonome».
- Administration Intégration sociale, Un nouveau départ. Le droit à l'intégration sociale, Bruxelles, p. 7.
- 19 Un bon exemple est le «projet individualisé d'intégration sociale» (PIIS), obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.
- 20 Vincenzo Cicchelli, «Liens entre générations et médiation. Ou de quelques paradoxes dans l'analyse de l'autonomie des jeunes», texte présenté aux 3^{èmes} Rencontres Jeunes et Sociétés, Marseille, 24-26 octobre 2007, consultable à l'adresse <http://jeunes-et-societes.cereq.fr/archives3.htm>
- Pour une lecture des inquiétudes formulées sur les jeunes dans le discours scientifique, on lira Marc Breviglieri et Joan Stavo-Debauge, «Les identités fragiles. La «jeunesse» et l'«immigration», in Catherine Pugeault-Cicchelli, Vincenzo Cicchelli et Tariq Ragî, eds, Ce que nous savons des jeunes, Paris, PUF, 2004, pp. 159-177.
- 21 Abraham Franssen, «Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale», La Revue Nouvelle, décembre 2003, n°12, p. 33.
- 22 Didier Vrancken et Claude Macquet, Le travail sur soi. Modernité néolibérale en Europe et aux Etats-Unis, Paris, Belin, 2006.
- Sur ce thème, on se référera aussi au dernier n° du BIS, L'individualisation des politiques sociales, n°159, juin 2008.
- 23 Robert Castel et Claudine Haroche, Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne, Paris, Fayard, 2001.
- 24 On trouvera chez Marcelo Otero, une présentation de ce concept emprunté à Foucault. Marcelo Otero, «La sociologie de Michel Foucault : une critique de la raison impure», Sociologie et sociétés, vol. XXXVIII, n° 2, automne 2006, pp. 49-72.
- 25 La matière de ce qui est présenté ci-après provient de trois tables rondes tenues au cours de l'année 2008 avec des responsables de services de la Région de Bruxelles-Capitale compétents pour le suivi des «jeunes adultes»: services jeunes de CPAS, missions locales, CASG.
- 26 La spécificité d'une approche en terme de «pauvreté» par rapport à une approche en terme de «capacité» tient au fait que la hiérarchie des individus est produite sur base des ressources disponibles et non pas sur l'évaluation de résultats personnels à des épreuves arbitraires.
- 27 Marc-Henri Soulet, «La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique», Pensée plurielle, 2005/2, n°10, pp. 49-59.
- 28 L'inflation des problèmes posés par la crise du marché de l'emploi liée à l'allongement de la période de «différent» de l'entrée dans l'âge adulte amène à suivre des jeunes jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Un responsable de mission locale indiquait ainsi que, dans son service, le suivi spécifique destiné aux «jeunes adultes» pouvait être proposé à certaines personnes jusqu'à l'âge de 35 ans.
- 29 Un signe évident de cette dégradation est l'augmentation continue du pourcentage de jeunes de moins de 25 ans qui ont recours à l'aide des CPAS, notamment en raison des «procédures d'accompagnement» qui touchent les jeunes chômeurs. Voir Philippe Defeyt, Les bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale en Wallonie et dans se grandes villes, Institut pour un développement durable, Ottignies, septembre 2008.
- 30 Jean-Michel Belorgey et al., Refonder la protection sociale, Paris, La Découverte, 2001.
- 31 Robert Castel, L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?, Paris, Le Seuil, La République des Idées, 2003, p. 76.
- 32 François de Singly, «Penser autrement la jeunesse», Lien social et politiques, n°43, 2000.

Rencontre Iri  e



MAJORITÉ CIVILE

assistance ou débrouille ?

Le 16 juin 2008, le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS) organisait, en partenariat avec la Coordination Laïque de l'action sociale et de la santé asbl (CLASS), une rencontre irisée, conférence-débat, sur la **thématique des jeunes adultes**. Elle signait la clôture d'un projet entamé en 2007. Entre 2007 et 2008, responsables associatifs de l'aide à la jeunesse, de l'insertion socioprofessionnelle, de la santé mentale, de l'action sociale et des référents jeunesse des CPAS s'étaient réunis à l'occasion de trois tables-rondes. Ces échanges avaient permis de réaliser un **état des lieux**, d'écrire quelques **scénarios d'avenir** sur la question. La conférence invite à partager les conclusions tirées de ces rencontres.

A l'entame de la rencontre, Jacques Moriau, sociologue à l'ULB et responsable de l'appui méthodologique des tables-rondes, retrace les lignes de force des trois temps d'échange (lire «les jeunes adultes : nouveau public ou nouvelle déclinaison de la question sociale ?»). Il épingle, notamment, une revendication forte des professionnels rencontrés: comment laisser à tous les jeunes le temps de la maturation et de l'élaboration sans devoir obligatoirement répondre à certaines contraintes ?... La parole est ensuite laissée aux opérateurs de terrain : Jacqueline Maun, directrice d'Abaka asbl et Benoît de Decker, directeur de Solidarité asbl, exposent leur manière originale de travailler avec les «jeunes adultes». Leur intervention est suivie d'un débat. Le modérateur de cette rencontre est Edgar Szoc, pour l'Agence Alter.

Jeunes adultes et mise en autonomie: «rien ne sert de courir...»

Jacqueline Maun

directrice, Abaka, centre de crise et d'accompagnement non mandaté pour adolescents de 12 à 18 ans

«La majorité des résidents en maisons d'accueil cumulent un nombre élevé de difficultés socioéconomiques, associées à un grand isolement social et familial, des problèmes de santé mentale ou physique qui rendent l'accès à un minimum d'autonomie très aléatoire», constatait le sociologue Bernard De Backer¹, dans le cadre d'un colloque sur l'évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement des sans-abri en mai 2008². Ce discours me laisse perplexe. On parle ici de majeurs... Mais qu'en est-il du mineur dont on exige parfois à dix-sept ans qu'il soit déjà inscrit dans un projet «d'autonomie»? Cette question se pose, au quotidien, dans notre travail chez Abaka.

Vies en allers-retours, en débrouille...

Leila est venue pour la première fois chez Abaka le quinze décembre 2004. Elle a fait un quatrième et dernier séjour chez nous, **trois semaines avant sa majorité**, le vingt-neuf mars 2008. Elle est suivie par un service mandaté de «mise en autonomie». Sa juge lui avait trouvé une place en Centre d'Accueil d'Urgence (CAU). Après deux jours, elle est renvoyée parce qu'elle a «délogé» une nuit. Suite à cet incident, elle revient chez Abaka. Elle est très angoissée, elle doit chercher un appartement, se re-scolariser et assumer un énième rejet de sa famille. Très vite, l'équipe d'Abaka réalise qu'elle est incapable d'assumer toutes les démarches qu'on lui demande. Nous décidons de l'accompagner partout. Très inquiets pour cette jeune fille, nous pensons qu'il serait bien de lui trouver une solution intermédiaire à l'ap-

suite page 22



partement dans lequel, du jour au lendemain, elle sera seule. L'équipe penche pour une solution de transition de type «appartement supervisé». La veille de sa majorité, n'ayant toujours pas de logement, nous contactons le service Ariane et négocions avec eux pour que Leila y soit accueillie, le temps de trouver autre chose. Arrivée chez Ariane, la jeune fille s'effondre et s'enfuit, elle ne peut supporter le public présent. Elle revient chez Abaka. Heureusement, la semaine suivante, elle pourra être hébergée à «l'accueil Monfort» en maison communautaire durant six mois. De là, elle cherchera, à son rythme, un appartement tout en continuant à être suivie.

Maria a fait un premier séjour chez Abaka fin février 2005. Après son cinquième séjour, en juillet 2007, elle part en Auberge de Jeunesse: pas de place dans les associations d'Aide à la Jeunesse et retour impossible chez sa maman. Trois mois plus tard, elle est à nouveau chez Abaka. Elle vit dans un appartement dont le loyer est payé par son copain, elle est enceinte et nous demande de l'aide. Nous l'accompagnons au planning familial et dans ses démarches administratives : elle a perdu ses papiers d'identité. Un mois plus tard, elle est à la rue, son copain n'a pas payé le loyer. Nous l'hébergeons une sixième fois et contactons d'urgence le service jeunesse du CPAS d'Ixelles. Il mettra très rapidement un appartement de transit à sa disposition : deux jours plus tard, elle peut emménager. **Un travail en partenariat s'impose** : le CPAS verse le solde de son revenu d'intégration, loyer déduit, sur le compte d'Abaka. Nous avons ainsi continué à suivre Maria quelques mois. Néanmoins, la situation s'est ensuite dégradée et, à l'heure actuelle, nous ne savons pas ce qu'elle est devenue.

Anatole vient sonner à la porte d'Abaka au mois d'août 2007. Il est quatre heures du matin. Il est en fugue, **il a dix-sept ans lorsqu'il s'adresse à Abaka pour la première fois**. Il fera cinq séjours en hébergement en l'espace d'une année. Pour lui, la vie familiale est devenue insupportable. Il a l'impression de perdre son temps, qu'on l'empêche d'avancer, de progresser, de faire sa propre vie. Sa demande est d'aller en autonomie, le plus vite possible. Durant une année, il oscille entre hébergement chez Abaka, à la maison, chez des amis, dans la rue, dans les cages d'escalier, à l'hôpital... Il dit être pris dans un mouvement où il lui est impossible de s'arrêter de peur d'être écrasé. Il dépense beaucoup d'énergie et a toujours le sentiment de perdre beaucoup de temps. Quelques jours plus tard, il renouvellera sa demande d'aller à l'hôpital pour prendre soin de lui, parce qu'il est fatigué. Il n'en peut plus de penser tout le temps. Il n'arrête pas de courir pour éviter la réalité. Il ne comprend pas que ses parents ne soient pas d'accord avec ce qu'il a envie de faire de sa vie. Il se rend compte que son travail est une forme d'échappatoire, qu'il fait beaucoup de conneries...

Jeunes adultes et mise en autonomie: «rien ne sert de courir...»

Une politique du proche

«Dix-huit ans, avec la majorité, produit la problématique des jeunes adultes. Dix-huit ans apparaît comme un couperet à rebours : c'est parce qu'on va avoir dix-huit ans que l'aide à la jeunesse se met en retrait. La logique est perverse. Surtout quand on sait que le seul service qui peut passer outre cette barrière des dix-huit ans est celui de type médical, thérapeutique. C'est comme s'il fallait déjà être dans une situation très déstructurée pour pouvoir être accompagné de façon continue, de la phase adolescente à l'âge adulte. Il y a une absence complète d'une institutionnalisation du passage entre l'adolescence et l'âge adulte. (...) Les actions qui fonctionnent en faveur de ces jeunes adultes, on pourrait les qualifier de «politique du proche»: à Abaka, on renoue avec la famille ; à Solidarité (voir p. 24-25), on est dans un travail précis avec un ensemble de jeunes autour d'un projet précis... Ces actions remettent en cause les logiques des politiques catégorielles qui sont de mise aujourd'hui: plus largement définies, elles montrent pourtant rapidement leurs limites.»

Jacques Moriau, sociologue, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

L'hypocrisie de la majorité

Tous ces fragments de vie sont révélateurs du parcours des jeunes avec qui nous travaillons : dégradation psychique, rupture familiale, difficulté dans l'insertion socioprofessionnelle, problématique du logement, tant dans les structures d'hébergement de l'aide à la Jeunesse que dans la recherche de logement privé... Les déficits sont donc multiples. De plus, la majorité s'approche à grands pas... Et c'est à ces jeunes-là que la société va demander des preuves d'autonomie ! Quand le jeune a dix-huit ans, il devient majeur, en d'autres termes, il devient responsable. Il passe d'un stade «enfant» à un stade «adulte», **il est censé être «construit»**. S'il est seul, il est donc supposé avoir un revenu, assumer ses propres besoins, avoir les compétences personnelles qui lui permettront d'être autonome. L'accent est mis sur la responsabilité individuelle, essentiellement... Belle hypocrisie !

Beaucoup d'entre eux nous demandent des familles d'accueil. Nos propres enfants, à dix-huit ans, sont à la maison, aux études. Pour certains, les parents payent un kot. Mais qui fait leur lessive et s'occupe de remplir leur frigo quand ils reviennent le week-end ? Seraient-ils capables d'assumer seuls leurs études, les lessives, les repas avec 630 euros par mois ? Sans aucune présence adulte ? Sans lien affectif ? Sans les vacances d'été, et encore moins les sports d'hiver ?...

Quelle place laissée à LEURS projets ?

«Je leur demande parfois à quoi ils rêvent, ils ne savent pas me répondre. Mais, peu à peu, il y a cette idée de voyage, de mobilité qui apparaît. Beaucoup de jeunes ne connaissent que Molenbeek, faisons-les bouger! On a commandé une étude en novembre 2007 sur notre public «jeune». On leur demande : «que souhaitez-vous»? Beaucoup d'entre eux parlent de voyages. Mais les CPAS sont-ils prêts à se lancer dans ce type de projets?»

Un intervenant du CPAS de Molenbeek, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

«Dans la majorité des cas, le désir n'émerge pas du jeune, mais des contraintes extérieures. Résultat : il ne s'approprie pas sa trajectoire. Logiquement, notre boulot est de dire : «voilà, on va t'aider à créer ton avenir». Le jeune répond: «j'aimerais voyager et puis m'essayer à telle ou telle chose». Nous lui rétorquons : «non, c'est impossible». On décline toutes les possibilités. Au final, il reste très peu...»

Un intervenant du Service d'Aide aux Justiciables, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

«Les travailleurs sociaux ont l'impression d'être tout le temps là pour dire aux jeunes: «ce n'est pas possible!». Or le travail social est de remettre ces jeunes quelque part. Les gens au CPAS à dix-huit ans, ce n'est pas un hasard, il y a eu des ratés en amont. On ne leur a rien donné qui leur permette de rêver autre chose. On les a cassés et puis, on leur dit : «tu vas faire avec ce rien». En tant que travailleur, c'est violent ! Il y a un côté briseur de rêve (...) Le projet, quand il devient obligatoire, une obligation liée à des injonctions dans la loi, pose question. «Entre dix-huit et vingt-quatre ans, vous devez faire un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)». Quel est le sens ? Est-ce vraiment un outil de travail social?... L'idée peut être intéressante dans certaines situations : fixer un cadre pour certains jeunes qui n'ont aucun repère, par exemple. Mais le projet est quelque chose qui se travaille, qui s'apprécie au cas par cas.»

Patricia Schmitz, CPAS d'Ixelles, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

Le projet, avant tout !

Les jeunes que nous rencontrons chez Abaka ne sont pas dans cette vie-là. Bien souvent, ils sont complètement déstructurés, n'ont pas de repères, ne savent pas vers quel adulte se tourner. Parfois, ils ont déjà derrière eux plusieurs années de «galère» ou d'errance. Et pourtant... **Ils devront rentrer dans un projet** : avoir une scolarité ou un patron, être régulier,... Surtout ne pas montrer qu'ils souffrent et ne vont pas bien. Surtout, qu'ils ne fassent pas un pas de travers !

Et puis, «ils peuvent quand même bien aller travailler». Oui, mais que leur offre le marché du travail ? Nous sommes bien conscients que ceux qui n'ont pas terminé leurs études professionnelles ou n'ont même pas leur Certificat d'Etudes de Base (CEB) viendront grossir les rangs des chômeurs.

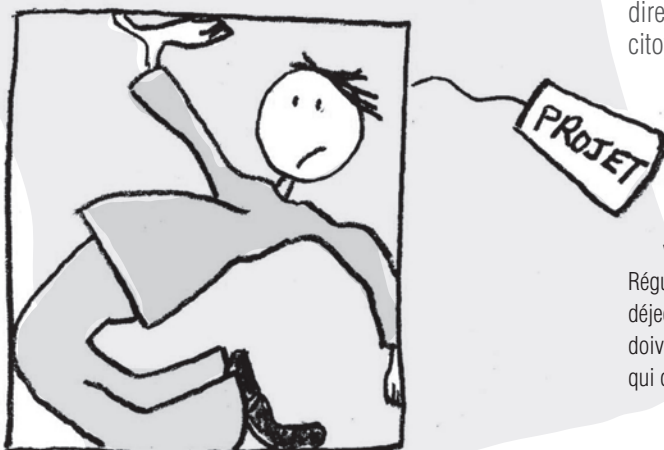
La société peut-elle décemment exiger une simple responsabilité individuelle pour ces jeunes ? Où est la responsabilité collective de ces inégalités ? **N'y a-t-il de place en Belgique que pour un certain type de jeunes ?**... La question de fond à se poser est la suivante : que voulons-nous construire comme société pour nos jeunes, pour tous ces futurs parents ? Nous, j'entends par là, les politiques bien sûr, mais aussi les écoles, les travailleurs sociaux, les communes, les parents et tous les citoyens concernés par notre société.

Et chez Abaka ?

On tente, tant bien que mal, avec nos moyens, d'accompagner chaque jeune tant qu'il le souhaite. **Le seul mandat que nous recevons est celui du jeune ou de sa famille**³. Accompagner veut souvent dire «bricoler», être créatif, à l'image des jeunes. Et surtout, prendre le jeune là où il est, avec ce qu'il amène. Même s'il a déjà un passé «lourd», nous allons le recevoir, l'écouter. Repérer dans ce qu'il nous dit ce sur quoi nous allons pouvoir travailler ensemble. Très souvent, il s'agit d'une simple demande d'amour et non pas du dernier Ipod ou autre bien matériel ultra sophistiqué.

Ce n'est pas facile, nous devons réfléchir à ce que nous faisons afin de **ne pas renforcer encore le processus d'exclusion**. Ne pas nous précipiter à donner des réponses. Nous tentons de prendre le temps qu'il faut, ce temps qui nous fait -et leur fait- si souvent défaut.

Notre souhait : travailler avec l'ensemble des partenaires sociaux. Seuls, nous ne pouvons pas grand-chose. Ces jeunes ont besoin d'être accompagnés dans le temps, mais pas n'importe comment. Avec leurs environnements, leurs moyens à eux, quels qu'ils soient. Il faut aussi que les politiques arrêtent de croire que c'est en bouchant les trous qu'ils vont nous aider. Boucher un trou va faire qu'à côté un second, plus profond, va se créer, puis un troisième, et ainsi de suite.



Solidarcité : un espace de socialisation alternatif

Benoît de Decker

directeur de Solidarcité asbl, nouveau concept «d'année citoyenne» qui rassemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans, de cultures et de milieux différents

On s'est beaucoup posé la question de la transversalité, des niches vides : comment répondre à cette question des jeunes tout en étant tenu par un décret, des logiques, des dispositifs prédéfinis ? Actuellement, pour obtenir tel ou tel service, le jeune doit montrer tel ou tel symptôme, avoir tel âge, etc. Régulièrement, les jeunes avec qui on travaille ont été mis au centre de déjections : soit pas assez qualifié, soit trop, pas assez motivés, ... Ils doivent déterminer la capacité qu'ils ont, à priori. Or, c'est le dispositif qui devrait y répondre !

Le volontariat, outil éducatif de décroissement !

On s'est dit qu'on allait tout casser pour élaborer un projet un peu hybride. A partir de différents constats, on a imaginé un contenant et un contenu qui pourraient répondre aux besoins, aux attentes protéiformes que peuvent avoir les jeunes dans leur vie. Que le déclencheur soit une rupture passagère à l'adolescence ou des difficultés familiales, des problèmes socioéconomiques, ou encore, simplement un besoin en termes d'expression culturelle, de participation, de reconnaissance citoyenne, de sentiment d'utilité. L'idée de la transversalité est omniprésente.

«On tente de sortir d'une certaine logique de cloisonnement, d'une logique de «réussite ou échec» par rapport à une formation, une mise à l'emploi. (...) La juxtaposition d'approches hétérogènes et complémentaires se présente comme une réponse indispensable à la complexité des situations de décrochage.»

Benoît de Decker, directeur de Solidarcité, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

Le projet Solidarcité est né à partir de l'initiative de SOS jeunes, Aide en Milieu Ouvert (AMO) à Bruxelles, en 2000. Aujourd'hui, l'asbl Solidarcité est reconnue comme une organisation de jeunesse, elle sort donc un peu du champ de l'action sociale à proprement parler. Nous sommes partis d'un outil qui nous paraissait mobilisateur : le volontariat comme outil d'accompagnement socioéducatif. En effet, il nous semblait pouvoir faire sens et résonance auprès des jeunes. Concrètement, le projet consiste à réaliser une année citoyenne collective, un peu à l'instar d'un service civil. Mais ici, on axe sur la dimension collective et l'accompagnement. Les jeunes sont en équipe de huit. Neuf mois durant, ils vont construire leur projet autour de trois axes : les services à la collectivité, un moment de formation et un moment de maturation personnelle.

L'idée est de **pouvoir s'inscrire en dehors d'une logique de discrimination positive**, ne pas uniquement s'adresser à des jeunes issus de certains quartiers défavorisés ou à des jeunes pour qui le volontariat a une valeur intrinsèque de par l'éducation, etc. Cette volonté de «mixer» part d'un constat : le brassage social, la mixité, la rencontre, la confrontation à la différence, à l'altérité, n'existe plus ; ni dans les loisirs ni dans les mouvements de jeunesse ou les clubs de sport, encore moins à l'école. Conséquence : certains jeunes ont un profond déficit de socialisation, ils éprouvent des difficultés en termes d'habilités sociales. Dès lors, il existe un besoin de créer des **espaces de socialisation alternatifs** où ce type de compétences peut être, non pas comblé, mais travaillé.

Un temps citoyen, un temps de passage vers la vie adulte

L'objectif est bien d'aller au-delà de la simple rencontre : se rassembler autour d'un projet est le point de départ. **A travers le volontariat, les jeunes ont un temps d'action, inscrit dans la longueur et l'intensité.** Les jeunes sont là pendant neuf mois, à temps plein, exception faite des week-ends et des vacances scolaires. A travers l'aide à la collectivité, ils vont toucher à différents domaines : aide aux plus démunis à travers la distribution de repas chauds à la gare centrale, entretien de réserves naturelles, coup de pinceau pour des asbl qui ont peu de moyens humains et financiers, activités intergénérationnelles, animations dans des maisons de quartier, dans des milieux plus populaires, etc. Cette diversité d'activités permet au jeune d'expérimenter, de toucher, de goûter, d'avoir ses **«émotions citoyennes»**. Quoi qu'ils en disent au départ - même ceux qui arrivent plutôt à reculer parce qu'un juge, un parent ou encore un assistant social, insiste très fort sur l'idée d'avoir un projet - ils se sentent reconnus dans ce qu'ils font à un moment donné, grâce à cette valeur symbolique attribuée au statut de volontaire. Au lieu d'être objet d'attention ou de contrôle, ils endossent un nouveau profil dans lequel ils sont acteurs, celui de «servir la collectivité».

Le projet propose un temps social à part. Le temps du projet Solidarité, c'est un temps choisi, un temps qui appartient au jeune. Le mettre en situation de volontariat, c'est un temps d'éducation, mais aussi d'auto-éducation : le jeune est objet de sa propre socialisation. Un minimum de participation, de présence, de règlement de vie collective est nécessaire pour permettre ensuite au jeune de se réapproprier la construction de son projet et le bénéfice qu'il représente à ses yeux.

«Si le jeune veut rester trois mois, c'est tout à fait possible, ce sera sa réussite à lui. C'est une possibilité de choisir, de renoncer... C'est aussi à respecter.»

Benoît de Decker, directeur de Solidarité, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

Stop aux stéréotypes du «jeune paresseux» !

Un autre objectif est de travailler sur la revalorisation des jeunes, la réinscription dans un processus éducatif. On n'est pas dans une idée de rentabilité sociale, il n'y a pas de qualification. Le jeune reçoit quand même une attestation en fin d'année, mais elle a une simple valeur symbolique. L'idée est, avant tout, de favoriser une participation active, l'expérimentation, des modes d'apprentissage un peu différents : les remettre dans une posture où ils sont acteurs de leur propre projet. Le projet veut favoriser l'émancipation, l'auto-détermination, pour que les jeunes arrivent à renverser l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Et battre en brèche les stigmates des jeunes potentiellement paresseux, oisifs, délinquants, incapables, etc.

C'est réinscrire le jeune dans une logique de «capacitation», comme le disait Jacques Moriau. Dans un sens maïeutique : découvrir des potentialités qui étaient en soi mais qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être révélées. A partir de l'expérience de terrain, les jeunes arrivent, soit à découvrir, soit à travailler de nouvelles compétences. Par exemple, elles peuvent consister en l'apprentissage de techniques d'animation afin d'être mieux outillé pour les services collectifs à rendre. Les bénéfices ne sont pas axés sur l'intégration dans le marché de l'emploi, mais plutôt sur les compétences et habilités sociales.

Suite à une recherche-action⁴, réalisée en 2003, les volontaires ont relevé certains éléments et impacts positifs après avoir participé au projet :

- l'acquisition de nouvelles compétences «pratiques» ;
- la connaissance de soi, l'estime de soi et la confiance en soi ;
- la reconnaissance positive du jeune par son entourage, à savoir exister aux yeux des autres, de son environnement et avoir ce sentiment d'utilité ;
- la connaissance de l'environnement social et de ses opportunités ;
- l'expérience de l'action et de la vie collective sur la construction de son identité ;
- l'autonomie et la prise d'initiatives ;
- la façon d'approcher la différence malgré les écueils et les difficultés (rappelons que ce n'est pas un groupe homogène: il est constitué de jeunes avec des habitudes de vie complètement différentes) ;
- la détermination de perspectives pour l'avenir et la concrétisation d'un projet post-Solidarité.

Grâce aux résultats de cette recherche, on peut vérifier combien l'outil premier du projet Solidarité, c'est bien le volontariat : c'est un moyen éducatif, mais ce n'est pas une fin en soi. Si c'était le cas, on procéderait alors à une sélection à la base pour ne choisir que les jeunes capables de tenir un engagement, sensibilisés au «don de soi», etc. Enfin, Solidarité se défend de vouloir travailler sur des difficultés structurelles, macro-économiques telles que l'exclusion, la discrimination, la difficulté à trouver un emploi, etc. On ne va pas peser sur l'incertitude face à l'avenir... Néanmoins, les volontaires se sentent clairement mieux outillés. De là, naît **une possibilité de revirement, une capacité à se prendre en main pour aborder l'avenir.**

Débat avec la salle

Edgar Szoc

On remarque l'importance du lien entre travail et intégration sociale. Solidarité retisse cette intégration sociale en passant par autre chose que le travail. Ce qui peut parfois donner de meilleurs résultats que l'insertion socioprofessionnelle ou toute autre formation qui débouchent sur l'amélioration de l'employabilité, mais pas nécessairement sur l'emploi...

«Pourquoi maintenons-nous le paradoxe : «il faut activer les chômeurs pour qu'ils se forment» tout en sachant très bien qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde. Pourquoi continue-t-on à marcher dans ce système ?...»

Luc Piloy, Mission locale de Forest, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

Participant

Je travaille dans l'aide à la jeunesse depuis une trentaine d'années, plus spécifiquement dans le secteur du placement familial. Avancer la majorité de vingt-et-un à dix-huit ans, c'était aller vers un gouffre. On avait promis à ce moment-là qu'il y aurait des sous pour faire ce passage. Mais il n'y en a pas eu parce qu'il a fallu payer les SAJ, les conseillers, et tout le reste ! Résultat : les jeunes ont vraiment été largués à ce moment-là. Mais tout ne se résume pas à une question de sous... J'ai souvent pensé à un projet de chambre qui serait réservée aux jeunes dans les hôpitaux. On ne devrait pas passer par une anamnèse, raconter cent fois la même histoire avant de pouvoir y entrer. L'espace serait ouvert pour dormir, prendre un bain, se reposer. Ce sont des petites choses qui ne coûtent pas grand-chose et qui peuvent aider. Mais il existe sans cesse des barrières à ces types de projet...

Les jeunes qui sont en familles d'accueil sont évidemment les mêmes que ceux qui arrivent chez Abaka ou dans des institutions d'hébergement, à savoir ils ont tous les mêmes parents : des gens qui ont fait ce qu'ils ont pu, mais qui n'ont souvent pas pu beaucoup. Arriver en familles d'accueil, ce n'est pas évident, ce n'est jamais idéal. Ils vivent souvent une double adolescence : c'est déjà contre-nature de mettre son enfant dans une autre famille et l'enfant doit déjà être costaud pour pouvoir naviguer entre les deux. C'est un sacré défi ! Souvent, ils ont tellement été largués, ils ont tellement vécu sur la crête de l'abandon qu'à certains moments-clé, comme à la fin des études professionnelles, ils ont plus peur de réussir que de rater. Parce que réussir veut juste dire grandir. D'où, l'essentiel, selon moi, c'est d'avoir un accompagnement, une présence, un relais et de pouvoir compter sur trois ou quatre personnes autour de soi. En ce sens, même si la famille d'accueil n'est pas la solution «miracle», la piste me paraît intéressante à suivre. En effet, le jeune peut alors bénéficier d'autres références pour se construire. Mais la question de la réussite ou de l'échec, on ne peut commencer à en parler qu'à vingt-cinq ans. Ceux qui ont été pris en charge entre dix-huit et vingt-cinq ans, ce n'est qu'aujourd'hui qu'on peut voir comment ils vont... Et certains se portent bien ! Ce ne sont donc pas que des résultats négatifs.

«Les Missions locales ont été créées dans les années nonante pour s'occuper de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. A l'époque, elles s'appelaient toutes «Mission Locale Jeune». Aujourd'hui, on a supprimé le terme «jeune» parce qu'on a constaté qu'à vingt-cinq ans rien n'était résolu pour toute une catégorie de population.»

Luc Piloy, Mission locale de Forest, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

Jacqueline Maun

Les jeunes, ce qu'ils veulent, en effet, c'est que des adultes soient à leurs côtés en tant que repère, quand ils en ont besoin. Boris Cyrulnik⁶, l'exprime en termes de «tuteur de résilience». Ils souhaitent plus de présence, d'accompagnement, de temps. Souvent, on ne leur accorde pas de temps de réflexion sur ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, où ils sont, vers où ils vont, etc.

Participant

Dans le milieu associatif, on a fait davantage des politiques de maintien et de contrôle, c'est en fait un déficit des politiques publiques. Actuellement, tout doucement, il y a une prise de conscience : au lieu de former des travailleurs sociaux à être accompagnateurs de groupe, il est temps de les préparer pour l'après dix-huit ans des jeunes. Du côté des milieux institutionnels, c'est aussi à présent la course... On discute avec le jeune pour tenter de prolonger la minorité. Mais, au fond, c'est un projet de société : «comment prépare-t-on la jeunesse de demain, quels moyens la société donne-t-elle pour que les jeunes puissent s'émanciper et avancer ?...»

Et le travailleur social dans tout cela ?...

«Qu'il y ait des différences entre travailleurs sociaux, ce n'est pas une mauvaise chose, il ne faut pas un formatage du travail social. La question, c'est la culture commune au sein de l'institution, des types de comportement que l'on accepte ou pas. Quand le travailleur social a une difficulté avec un usager, il le pense comme un échec de sa part ou de la part de l'usager, dans une relation moi à lui.»

Patricia Schmitz, CPAS d'Ixelles, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

«La question du travailleur social comme quelqu'un qui a la capacité d'instaurer le changement social a été balayée ces vingt dernières années.»

Jacques Moriau, sociologue, extrait de table-ronde, le 22 avril 2008

Benoît de Decker

Ce qui ressort de notre modeste expérience, c'est en effet l'idée de prendre du temps pour soi. Prendre du temps pour l'engagement, le désengagement, ces espaces de coulisse où on est ailleurs que dans une idée de production, de reproduction, d'idée normative où on doit répondre à certaines exigences du monde adulte. A priori, à dix-huit ou vingt ans, on devrait être construit, autonome, responsable... Mais quels sont les moyens que l'on donne à ces jeunes pour l'être réellement ? Il y a aussi une manière d'aborder l'autonomie. Au Québec, on ne travaille pas sur la mise en autonomie - déjà réductrice en soi- mais sur l'accompagnement à la vie autonome.

Il y a quelque chose qui se passe en amont, qui est davantage de l'ordre du «réseautage», des connexions. On ne travaille plus uniquement en termes de capacités à intégrer le marché du travail, mais on apprend à se situer dans un environnement. Ce qui évite de faire peser sur le jeune la responsabilité de sa situation, ce qui ne permet pas aux politiques de se dédouaner : «on va donner tous les outils d'accompagnement au jeune et puis, après, il se débrouille», non ! Or, aujourd'hui, chez nous, c'est ce qui se passe : on fait peser de plus en plus cette logique d'activation, de contractualisation, cette logique individualisante qui est déstructurante, voire destructrice par rapport au jeune en général.

Edgar Szoc

Il y a un acteur dont on n'a pratiquement pas parlé : l'école. Or, plus de la moitié de ces jeunes en Communauté française -c'est un record mondial- sont majeurs quand ils terminent l'école suite à des redoublements d'année. A Bruxelles, la dualisation fait particulièrement ses effets. Les jeunes qui fréquentent vos associations ne doivent plus avoir qu'un contact épisodique avec l'école. Mais il y a quand même là un axe central, producteur des situations que vous avez à gérer. Quels types de liens vous pensez possibles et nécessaires avec cette institution ?

L'histoire débute bien avant dix-huit ans...

«Ces jeunes adultes en difficulté ne sont rien d'autre que des jeunes enfants en difficulté qui ont grandi.»

Jacques Moriau, sociologue, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

«Pour les jeunes de treize, quatorze ans, il serait important d'avoir un accompagnement plus précoce que ce qu'on leur propose dans les CEFA, les écoles «roue de secours», etc. On loupe les deux premières marches qui font qu'à dix-huit ans, le problème émerge.»

Patricia Schmitz, CPAS d'Ixelles, extrait de table-ronde, 22 avril 2008

Jacqueline Maun

Paradoxalement, on entretient très peu de liens avec les écoles. D'une part, c'est difficile d'entrer en contact avec le secteur de l'enseignement ; d'autre part, notre public est majoritairement déscolarisé.

Marie-Hélène Vilaceque, Abaka asbl

Il existe plusieurs types de parcours «hors-scolarité» à Abaka. Je prends, par exemple, une jeune fille que j'ai reçue ce matin. Cela fait trois ans qu'elle n'a plus de relation avec le monde scolaire. La priorité n'est donc pas la scolarité, il y a d'autres aspects à soutenir. Ce qu'on rencontre beaucoup, ce sont des jeunes qui sont inscrits dans un projet scolaire «forcé». Ces jeunes, à un moment donné de leur parcours, remettent en question ce projet et en construisent un autre, dans le temps. Il y a un réel besoin de soutien, d'orientation, de réflexion en termes de «qu'est-ce qu'un projet professionnel futur ?» ... Nous devons aller à la rencontre des autres partenaires, y compris ceux du champ professionnel, pour accompagner aussi dans ce chemin-là.

Benoît de Decker

Nous n'avons pas de lien direct avec l'école, mais plutôt avec les Services d'accrochage scolaire (SAS)⁶. On accueille les jeunes à partir de seize ans, ceux pour qui l'école n'est plus un choix, mais quelque chose d'impossible. Notre projet peut les aider à se réconcilier avec l'école. Une étude a été réalisée sur les jeunes en décrochage de tout. C'est souvent lié à un manque de transversalité, de complémentarité.



Jacques Moriau

En Belgique, il y a un manque d'inscription politique pour des projets destinés à la jeunesse : il y a un éclatement des institutions, des pouvoirs, des responsabilités. Et nulle part, il n'y a une construction de quelque chose qui ressemble à une politique de la jeunesse. L'école, pivot central de ce que devrait être une politique de la jeunesse, est elle-même éclatée. Non seulement elle est éclatée, mais elle est aussi une des premières cibles des politiques néolibérales, d'une société qui fonctionne sur l'économie. L'école elle-même est de plus en plus amenée à former des jeunes en fonction d'un boulot et pas en fonction d'une vie à vivre dans toute sa dimension. Je pense aussi que l'école est centrale, c'est la chose sur laquelle il faut travailler et investir, mais pas dans les conditions dans lesquelles on la travaille actuellement.

«Ce qui me semble surprenant, c'est l'emprise de l'Etat et son importance dans les politiques de médiation, de contrôle, etc. Ils sont partout, ils sont incontournables. Par contre, dans ce que l'on identifie comme les sources du malaise des jeunes adultes, ils sont très peu présents. En matière d'enseignement, l'Etat est absent.»

Bernard De Vos, directeur de SOS jeunes à l'époque (actuellement, délégué général aux droits de l'enfant), extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

Participant

J'ai travaillé à la fois dans l'enseignement secondaire, dans une école sociale comme professeur et en éducation permanente dans une administration publique. Pour l'instant, et depuis 1992, je travaille sur l'axe de solidarité entre générations. Une grande difficulté est, en effet, de travailler précisément en réseau, d'articuler le travail social. Une autre difficulté est que la plupart des professeurs de l'enseignement secondaire ne sortent pratiquement jamais du monde de l'école. Ils sont presque nés dans l'école et ils y meurent, sans rire ! Il manque certainement dans la formation des enseignants de faire un travail ailleurs que dans l'enseignement pour pouvoir comprendre que le monde pour lequel ils travaillent est dehors. Et pas dans l'école. Que l'école soit au service de la société, non pas dans un service libéral, mais dans le sens «comment apprend-on à apprendre ?»...

Par exemple, une école secondaire a accepté de faire du théâtre avec des personnes âgées de plusieurs homes. Sincèrement, les résultats sont extraordinaires, non pas parce que les gens sont plus extraordinaires, mais parce qu'ils sont vraiment en contact les uns avec les autres et avec une volonté commune au sein du réseau.

Benoît de Decker

J'étais dans un Conseil de Participation à Ixelles concernant des programmes pour les jeunes et tout se discutait à l'aune du marché de l'emploi : réorientation des cours, matières par rapport à l'employabilité, etc. Le rôle d'éducation, d'émancipation se dilue. Et c'est surtout vrai pour les écoles professionnelles où on en vient à dire que «ces jeunes n'ont pas besoin de cela»...



Participant

Nous avons peu parlé de la famille, de la structure familiale. Or c'est, à mon avis, un élément important dans la problématique. N'y a-t-il rien qui est mis en place en termes de prévention ?

Jacqueline Maun

On tente toujours de travailler avec les familles. On est dans un système circulaire où la prévention doit être présente à chaque étape de la vie. Actuellement, il manque cependant des liens entre les différents secteurs. On est très démunis, on ne peut jamais mener que des actions citoyennes, à notre niveau à nous, dans nos petites associations...

Benoît de Decker

Actuellement, c'est effectivement une logique très cloisonnée, c'est une notion de «tuilage de passage» qui manque parfois. Il y a un trou, un blocage entre l'aide spécialisée et l'aide générale, entre minorité et majorité, entre emploi et formation, etc. Là aussi, il appartient à chacun de nous, que ce soit travailleur social ou institution, de favoriser ce travail en réseau. Des projets plus transversaux se développent petit à petit tels que Solidarité ou entre l'aide à la jeunesse et le champ de la santé mentale, de l'insertion socioprofessionnelle,... C'est ce qui permet d'aller contre une logique cadencée, fermée : on propose une logique davantage «intégrée». Sinon, on risque de s'attacher uniquement à réparer l'exclusion créée par la société elle-même, par la société capitaliste. Ce qui nous enfermerait dans une fonction curative alors que la prévention doit prendre sa place.

Participant

Nous sommes dans une société capitaliste qui évolue vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sommes-nous capables de la rattraper ? Quelles sont les actions qui nous le permettraient ?...

Jacques Moriau

La question du «que faire ?» était très présente tout au long des tables-rondes. Actuellement, du côté des travailleurs sociaux, il n'y a pas de réponse. Il n'y a même pas l'idée de ce qui pourrait être mis en place. Il y a, en effet, un grand désarroi par rapport à leur place, au rôle qu'ils jouent dans la société actuellement et au peu de moyens qu'ils ont pour agir sur la façon dont elle pourrait évoluer. Il y a une espèce de déclin de la position militante. Et par contre, une montée de la position gestionnaire, de réparation. A la limite, la raison pour laquelle cela a été cassé, ce n'est pas le problème. Quelque chose est à réfléchir au niveau de la formation des travailleurs sociaux. Et de la constitution d'une réelle force : se mettre ensemble, réfléchir et agir ensemble.

Lors des tables-rondes, j'étais venu avec un mot qui avait un peu choqué : la pauvreté. J'avais parlé des jeunes «pauvres». Or aujourd'hui, il existe toutes sortes d'autres termes pour définir cela autrement : on parle en des termes psychosociaux, de déficit, et non en termes de pauvreté. Tout comme on parle de problème de capacité individuelle plutôt qu'en termes de cohésion sociale et de stratifications de la société... C'est peut-être ce à quoi il faut commencer à réfléchir. Pour moi, la meilleure politique de prévention est une politique de redistribution, une politique égalitaire : arriver à ce que les gens aient la même chose au début. Et si ce n'est pas le cas, réfléchir comment les ramener à zéro. La première chose à faire est de donner la même chance à tout le monde au départ, c'est clair. A mon sens, la politique de prévention est donc, avant tout, une politique de redistribution socioéconomique.

Participante

Finalement, les autorités politiques mettent en place des politiques. Et ensuite, subsidient des secteurs pour pallier à leurs politiques. On est dans un cercle vicieux qu'il y a lieu de faire réapparaître à un moment donné, quitte à avoir cette ligne «faites une politique de redistribution parce que ce que vous avez mis en place n'est pas judicieux». Je suis coordinatrice d'un service laïque d'aide aux justiciables qui s'occupe à la fois des détenus et des victimes. Ce que je trouve intéressant dans notre décret, c'est qu'on a dans nos missions, outre l'aide sociale, juridique, psychologique, une mission de sensibilisation et de formation. Par exemple, concernant les détenus, on participe à des modules de formation des magistrats. Donc, on vient avec la parole du détenu, ses difficultés, sa trajectoire, notre rôle, etc. C'est une manière politique de faire état du secteur, des difficultés, etc. Une mission qui serait à développer dans d'autres services pour faire boule de neige...

«On est dans un recul social, une fracture sociale. On est revenu à un système avec des pauvres, des riches et des intervenants sociaux au milieu. Les jeunes adultes ne sont pas les oubliés du système, mais le résultat des politiques sociales.»

Daniel Martin, AMO Passages, extrait de table-ronde, 22 novembre 2007

Alain Willaert, coordinateur du CBCS

Au fond, qu'est-ce qui a changé depuis 1997 et le dossier intitulé «Situations des jeunes adultes» dans les cahiers de Prospective Jeunesse?

Jacques Moriau

Je ne voudrais pas paraître un terrible pessimiste, mais je dirais qu'en dix ans, la situation a empiré. La question des jeunes adultes se croise de plus en plus avec d'autres questions : la question ethnique, la ségrégation urbaine, le chômage... Ce qui en septante ou quatre-vingt pouvait être le début d'une politique de la jeunesse devient de plus en plus une politique de la gestion de la misère. D'autres choses se font à un niveau local, partiel, mais en ce qui concerne les grandes tendances, je n'ai pas beaucoup d'espoir...

- 1 Bernard de Backer est l'auteur de l'ouvrage «Les cent portes de l'accueil. Héberger des adultes et des familles sans abri», avec la participation de Paul Lodewick, Editions Couleur livres, 140 pages, mai 2008.
- 2 «Au jour... La nuit, évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement», colloque organisé par l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.), le 22 mai 2008.
- 3 «Abaka dispose d'un statut particulier dans l'ensemble des institutions qui travaillent avec les mineurs : le non-mandat. L'article 3 de l'Arrêté d'Agrément de l'institution stipule que le service est un lieu d'accueil et de séjour à court terme, accessible au jeune à tout moment et à sa demande, 24 heures sur 24. L'aide offerte est négociée avec le jeune et mise en œuvre sans mandat. Ainsi, la parole du jeune ne quitte pas le lieu où il l'a déposée, lieu où il vient de son plein gré dire ce qu'il souhaite et rien d'autre. Abaka est gardienne des mots du jeune qu'elle reçoit. Cette bulle, cet espace pour la parole du sujet, permet de démarrer un travail de construction personnel, dans un tandem Abaka-jeune au sein duquel le respect mutuel de la parole de l'autre vise à garantir les objectifs du jeune», Virginie Célérier, stagiaire psychologue à l'ULB, extrait du rapport d'activités 2008 de l'asbl Abaka, p. 30. Plus d'infos sur www.abaka.irisnet.be.
- 4 Plus de détails sur le site www.solidarité.be.
- 5 Psychiatre français surtout connu pour avoir développé le concept de «résilience», à savoir «renaître de sa souffrance».
- 6 Pour accéder à Solidarité, les jeunes doivent obtenir une dérogation à l'obligation scolaire via l'inscription à un SAS.

Interviews



AÏCHA

un accompagnement des jeunes inscrit dans la continuité

Avenue Jean Volders, numéro onze : une façade comme toutes les autres, une porte peinte en vert, une simple sonnette au nom de «Aïcha». Après une volée de vieux escaliers en bois, on entre dans les lieux : un coin salon avec des fauteuils, quelques ordinateurs, une salle de danse, une petite cuisine pour faire du thé, du café,... Chez Aïcha, on se sent un peu «comme à la maison»...

Ce **service d'accueil et d'accompagnement de jeunes en exil non accompagnés**, reconnu comme projet pilote «Aide à la jeunesse», existe depuis 2005. «La plupart des jeunes avec qui on a lancé le projet à l'époque ont plus de dix-huit ans aujourd'hui. Et, lorsqu'ils n'ont pas quitté la Belgique, ils continuent à fréquenter le service, parfois de manière assidue», s'empresse de préciser Anne Graindorge, directrice de Aïcha. «Notamment trois jeunes filles dont une a accouché il y a deux jours». Magnifique moment pour la toute jeune maman, mais aussi pour l'équipe. La directrice se rappelle : «on la connaît depuis le tout début du service et de ses activités». Une autre jeune fille de plus de dix-neuf ans accouchera dans un mois... Elles sont arrivées avec l'étiquette «Mineur Etranger Non Accompagné» ou MENA. Elles sont surtout sans famille... Certaines ont parfois une sœur, une tante, une cousine. Mais une grande partie de ces jeunes arrivent en Belgique totalement livrés à eux-mêmes.

«Bien entendu, ils se font petit à petit des connaissances, des amis», fait remarquer Anne Graindorge, «mais ils ont peu de véritable référents : des adultes qui s'investissent dans un suivi à la fois chaleureux et professionnel». Pour cette raison, même si Aïcha s'occupe d'abord de mineurs, le service poursuit **l'accompagnement au-delà de la majorité**. «Il nous paraît essentiel d'insister sur cette continuité, surtout dans le cas de jeunes mineurs sans leurs parents et en insécurité de séjour». **Pour eux, le passage à la majorité signifie se retrouver seuls**, avec des ruptures importantes, sans représentant légaux...

Dix-huit ans : synonyme de liberté ou d'abandon ?

Grâce à la «loi tutelle»¹, mise en vigueur en 2004, un système de protection des MENA a pourtant été mis en place. Concrètement, en quoi consiste cette loi ? Pour chaque mineur étranger identifié sur le territoire belge «sans ses parents et sans papiers», un signalement est transmis au service «tutelle» du SPF justice. Un tuteur lui est alors désigné. Il devient son représentant légal pour toutes les démarches administratives, judiciaires, etc. Le jeune va avoir, en quelque sorte, un référent, un fil rouge, indépendamment de ses changements de lieux de vie. Comme un parent le ferait en somme...

Quoique. «Selon le critère légal, à dix-huit ans pile, la tutelle cesse de plein droit !», s'exclame Anne Graindorge. «Or quand on est parents, bien qu'on ne soit plus représentant légal de son enfant à partir de dix-huit ans, un soutien continue, la plupart du temps, en dehors de cette stricte représentation légale». Dans le cas d'une tutelle, il ne s'agit pas d'un lien familial investi. Conséquence : aucune garantie de suivi pour le jeune... En effet, **le référent tuteur est avant tout une fonction professionnelle et administrative pour laquelle il est indemnisé**. Même si certains vont entretenir un lien avec le jeune après ses dix-huit ans, ce n'est pas une règle, tout dépend du bon vouloir du tuteur...

«Suite à ces quatre années d'expériences», témoigne Anne Graindorge, «on constate combien ce choix de continuité après la majorité est très pertinent. La demande des jeunes est réelle», insiste-t-elle. Quand leurs dix-huit ans approchent, l'anxiété s'installe, la question de «l'après» est très présente : «même s'ils connaissent la règle de la maison, ils nous demandent parfois de leur jurer, à plusieurs reprises, que nous serons encore là après leur majorité ! C'est frappant à quel point ils ont besoin de l'entendre, d'être rassuré». Souvent, ils vont jusqu'à surinvestir le service, pour une série d'entre eux, dans les mois qui précèdent et qui suivent leurs dix-huit ans. Histoire de bien montrer qu'ils sont là, qu'ils existent ! Globalement, ils vont aussi investir davantage lors de moments de crise et de ruptures.

* directrice de l'asbl Aïcha, service d'accueil et d'accompagnement de jeunes en exil non accompagnés / par Stéphanie Devlésaver



Aides à la jeunesse, un soutien fragmenté

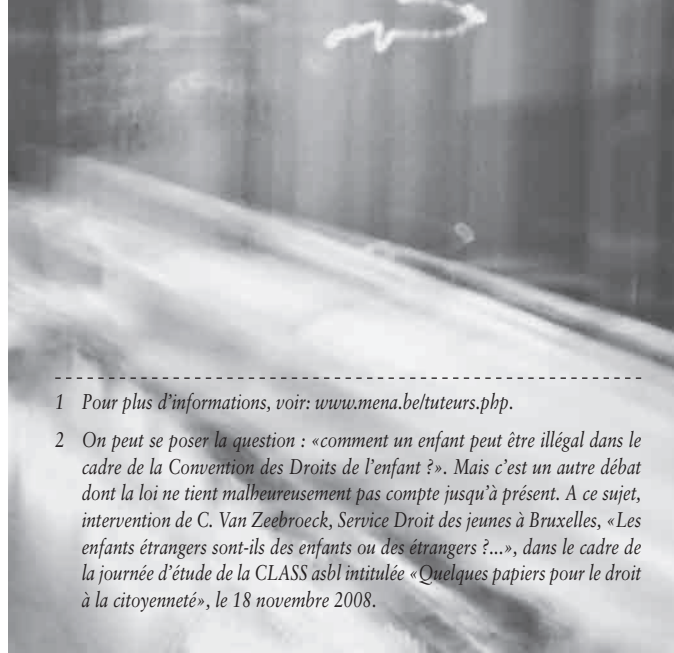
Or des situations de ruptures, il en existe ! Souvent générées par le système d'accueil lui-même, tout en discontinuité et en fragmentation... A titre d'exemple de ces fractures dans le suivi du jeune, Anne Graindorge cite les centres d'accueil pour les MENA. S'ils offrent bien un accompagnement global, il est uniquement accessible au jeune **durant le séjour dans l'institution**. «C'est un lieu transitoire, pour un moment précis», explique-t-elle. «Une fois qu'il n'est plus au sein de l'institution, le jeune ne peut y retourner pour demander de l'aide ou participer à l'une ou l'autre activité». Autre exemple : le Service Droit des jeunes, très compétent pour les MENA notamment, mais qui ne fonctionne que dans le cadre de permanences juridiques et sociales pour travailler sur un point précis du dossier. Même cas de figure pour les CPAS : on y vient pour voir son référent social sur rendez-vous, pour rendre des comptes, demander une information,... Toutes ces aides sont très précieuses, mais aussi très limitées. «Ce sont, à chaque fois, des fragments d'aide», résume Anne Graindorge, «le jeune est contraint de recoller les appuis qu'il peut trouver à gauche à droite pour se construire».

Bref, pas de prise en compte globale du jeune jusqu'à - et au-delà de - sa mise en autonomie. Face à ce constat, le défi du service Aïcha est de favoriser l'accompagnement dans la durée, **indépendamment de la situation du jeune**. Pour être en accord avec sa demande de cohérence et de continuité : l'adolescent n'a pas spécialement envie d'aller voir un psychologue extérieur ou un nouveau référent social lorsqu'il passe d'une phase de vie à une autre. Cette idée de continuité n'empêche pas pour autant le travail en réseau : «Nous sommes un service complémentaire à ce qui existe : notre travail s'effectue en collaboration avec les CPAS, les écoles, les centres de formation, les centres d'accueil, les tuteurs, etc. On n'hésite pas à envoyer le jeune vers des référents plus pertinents pour tel ou tel aspect. Mais on assure une continuité de l'accueil et de l'accompagnement psychosocial global, sans rupture, à la seule demande du jeune !», précise la directrice d'Aïcha.

En douceur, vers l'indépendance...

Pour ce faire, le service propose trois portes d'entrée différentes: **les permanences d'accueil**, un point de repère ouvert et libre qui permet d'approprier le lieu et de s'inscrire dans l'informel avant tout; **les activités collectives** proposent des camps résidentiels et des ateliers d'expression créatrice (musique, théâtre, peinture,...) animées par des artistes et ouvertes à tous; et enfin, **l'accompagnement psychosocial individualisé**, en réponse aux besoins, désirs et demandes exprimés. L'objectif qui sous-tend ces volets complémentaires et interconnectés est d'offrir un cadre pour favoriser la construction de soi, l'autonomie et la socialisation. A travers ces différents lieux, c'est l'écoute «naturelle» qui est privilégiée, au hasard de ce que les jeunes ont besoin de déposer, de raconter... «Ils sont dans cette étape importante de l'adolescent en devenir adulte», fait remarquer Anne Graindorge. «L'accompagnement est d'autant plus important pour ces jeunes n'ayant pas le petit cocon familial». A travers un travail d'empathie et de valorisation du jeune, une préparation à la vie en autonomie se met peu à peu en place: où aller chez le médecin, comment remplir ses papiers administratifs, comment trouver un logement, gérer sa solitude, construire et gérer un réseau social, construire son projet de vie... «On veille à ce qu'ils soient acteurs de leur vie : les laisser faire par eux-mêmes tout en étant présents, tout en pointant parfois les limites du possible».

L'idée est donc d'être **disponible, sans pour autant être intrusif**. L'accompagnement se fait au départ et au rythme de la demande du jeune. «On va, avant tout, écouter et informer. Informer pour qu'il soit au maximum au clair sur les possibilités qui existent, ce qu'il doit mettre en place pour atteindre ses objectifs,... Mais aussi sur les conséquences positives et négatives de telles actions, de telles décisions. De manière à ce qu'ils puissent effectuer des choix, réaliser des projets». L'équipe est là aussi pour rappeler certaines règles, telle que l'obligation scolaire jusqu'à dix-huit ans en Belgique, «ce qui est une bonne chose si on lui explique pourquoi», souligne A. Graindorge. En fonction de ce que le jeune peut faire et de ses envies, il va être scolarisé dans le cadre d'un projet. Après dix-huit ans, c'est souvent important de prolonger une formation qui a du sens et qui permet de nourrir une orientation, un choix de vie. Surtout pour les MENA qui ont, en général, de grandes carences de scolarité. «Le travail immédiat n'est pas un but en soi». «En tant que jeunes adultes, on veut les ouvrir à d'autres possibilités, on les encourage dans leurs projets».



1 Pour plus d'informations, voir: www.mena.be/tuteurs.php.

2 On peut se poser la question : « comment un enfant peut être illégal dans le cadre de la Convention des Droits de l'enfant ? ». Mais c'est un autre débat dont la loi ne tient malheureusement pas compte jusqu'à présent. A ce sujet, intervention de C. Van Zeebroeck, Service Droit des jeunes à Bruxelles, « Les enfants étrangers sont-ils des enfants ou des étrangers ?... », dans le cadre de la journée d'étude de la CLASS asbl intitulée « Quelques papiers pour le droit à la citoyenneté », le 18 novembre 2008.

L'idée est d'être disponible, sans pour autant être intrusif. L'accompagnement se fait au départ et au rythme de la demande du jeune.

L'épée de Damoclès...

Mais pour tous ces adolescents, **le véritable enjeu est ailleurs : c'est l'obtention du permis de séjour**. Entamer la procédure avant leur majorité est capitale. « Tant qu'un jeune est MENA, c'est relativement aisé d'obtenir un titre de séjour puisqu'il existe depuis 2005 une protection et une procédure de régularisation de séjour spécifiquement adaptée à leur situation ». La voie royale pour l'obtention d'un permis comparé à la procédure de régularisation classique ?... A condition de montrer patte blanche ! En effet, le critère de base est simple, mais vicieux : prouver que la solution durable pour le jeune se construit en Belgique. D'où, l'importance d'une scolarité sans décrochage... et d'un dossier sans traces de vols ou autre délits. « Il n'est pas normal qu'une difficulté d'un adolescent qui s'exprime, par exemple par un décrochage scolaire, ait un impact direct sur sa possibilité d'obtenir un droit de séjour », s'insurge Anne Graindorge.

Il s'agit aussi de s'y prendre sérieusement à temps... En trois phases, la procédure de régularisation est longue, continuellement stressante face aux papiers à renouveler. Une demande de déclaration d'arrivée, valable trois mois, constitue une reconnaissance provisoire de séjour, première étape du parcours. Elle devra ensuite être prolongée pour une nouvelle durée de trois mois avant son expiration. Après quoi, la seconde étape consiste à demander un premier **Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers (CIRE)**. Le jeune reçoit alors un titre de séjour pour six mois à un an, premier titre vraiment reconnu. Enfin, dernière et troisième étape, après trois années de prolongation, le tuteur peut enfin faire la demande d'un CIRE illimité.

Un toit pour éviter la fracture

Et pour un jeune qui n'a pas le papier avant dix-huit ans ? « Il devient tout simplement illégal du jour au lendemain et reçoit l'ordre de quitter le territoire », résume A. Graindorge. Au mieux, le jeune se retrouve un simple étranger qui doit se battre pour son titre de séjour ; au pire, il devient un sans-papier, illégal. Il n'a plus droit ni à l'aide du CPAS, ni à l'accès dans des centres de la jeunesse. Parfois, il trouve un petit boulot, habite chez un ami, il se marie... Mais d'autres fois, c'est un échec total. « Ne pas avoir un titre de séjour à dix-huit ans, c'est énorme », insiste-t-elle, « mais on ne peut inventer des droits qui ne sont pas là ! ». ² Face à cette situation, l'équipe d'Aïcha se retrouve souvent démunie... « C'est difficile de se retrouver devant la souffrance d'un jeune sans-papier et sans perspective d'avenir. Mais, malgré nos moyens très limités, cela reste pourtant fondamental d'être présents ». Pour accompagner dans les réflexions de vie (rester ici, tenter sa chance ailleurs, retourner au pays...), informer sur les alternatives qui existent, aider à poser un choix. Et éviter de s'entendre dire : « à présent, tu es majeur : tu dois partir... ».

Selon Anne Graindorge, le projet a un besoin urgent d'être développé « pour commencer le lien plus tôt, plus vite et avec plus de jeunes. Pour être en réel soutien des tuteurs et des autres services qu'ils fréquentent. Histoire d'éviter les ruptures entre mineurs et jeunes majeurs. Même si l'équipe s'est vue renforcée récemment, elle aurait besoin de l'être davantage, notamment avec des éducateurs pour le suivi de mises en autonomie. Elle souhaiterait aussi offrir au jeune un **logement de transition** pour l'accompagner dans sa mise en autonomie sans être perpétuellement dans l'urgence. « Actuellement, trop souvent, on doit courir de droite à gauche pour trouver une solution d'hébergement », soupire-t-elle. « On multiplie alors les fractures ». Or un jeune va payer « cash » toutes les ruptures qui lui sont imposées... D'où, cette nécessité d'un espace de vie de transition, relié au service d'Aïcha en journée. Selon la directrice, « une phase d'autonomie fortement supervisée » aurait une répercussion à tous les niveaux : plus le jeune va investir sa scolarité ou tout autre type de projet, plus il a des chances d'obtenir un titre de séjour. Et plus la solution durable en Belgique sera mieux acceptée par l'Office des Etrangers. Sans rupture, le parcours est bouclé. Dans une sécurisante et évidente continuité de vie, tout simplement.

SOS JEUNES

réseau en construction !

En quelques mots, quelle est la spécificité de SOS jeunes ?

SOS Jeunes est une **AMO agréée 24h sur 24**. Ce qui signifie qu'elle dispose d'un «accueil de nuit». Nous avons une capacité de quatre lits : deux lits pour garçons, deux lits pour filles. C'est une première spécificité de notre mission qui nous oriente directement vers le travail de crise, le travail en urgence. Quand on accueille la nuit, c'est très souvent le soir, la veille d'un week-end. Le SAJ, la police viennent nous voir avec un jeune pour lequel ils n'ont pas de solution pour la nuit. Seconde remarque : une AMO dépend de l'aide à la jeunesse. Conséquence : nous ne travaillons pas avec les jeunes adultes, prioritairement. Mais nous pouvons cependant **poursuivre le travail avec des jeunes jusqu'à l'âge de vingt ans. A condition, toutefois, que la demande soit faite avant dix-huit ans.**

Et concrètement, sur le terrain...

En pratique, une grande majorité de notre public se situe entre quinze et dix-sept ans, jusqu'à la date anniversaire de dix-huit ans. De l'application du décret AMO résulte un faible accompagnement des dix-huit/ dix-neuf ans. La situation pose clairement question. A dix-huit ans, on se voit dans l'obligation de transmettre le jeune à quelqu'un d'autre, de passer le relais à des structures pour jeunes adultes. Or, elles font cruellement défaut. Il y a le dispositif d'insertion socioprofessionnel, mais c'est un axe bien spécifique ; le CPAS, l'abri de nuit tel qu'Ariane, le CASU, pour ceux qui ont des problèmes de logement. Mais, pour nous, un jeune qui est hébergé en abri de nuit, c'est l'horreur !

Pourquoi une telle réticence ?

Les jeunes qu'on accueille en tant que mineurs ne sont pas nécessairement inscrits dans la grande précarité. Bien sûr, ils peuvent avoir toutes sortes de problèmes, mais ils ne sont pas nécessairement SDF. Or, le secteur des abris de nuit à Bruxelles est une concentration de gens qui vivent dans la grande précarité. C'est évidemment un échec d'une politique sociale... Ce type d'hébergement installe le jeune dans un manque de perspectives, sans ressources matérielles, financières et humaines. Que ce soit pour un jeune ou pour un adulte, il est très difficile de construire son projet de vie quand on a une image dégradée de soi. Ce relais nous pose vraiment question : certains jeunes, suite à la fréquentation de ces lieux, glissent très vite... Notre but n'est évidemment pas de les faire dégringoler ! Mais nous avons un décret, nous sommes obligés de l'appliquer.

Comment les travailleurs sociaux vivent-ils cette situation ?

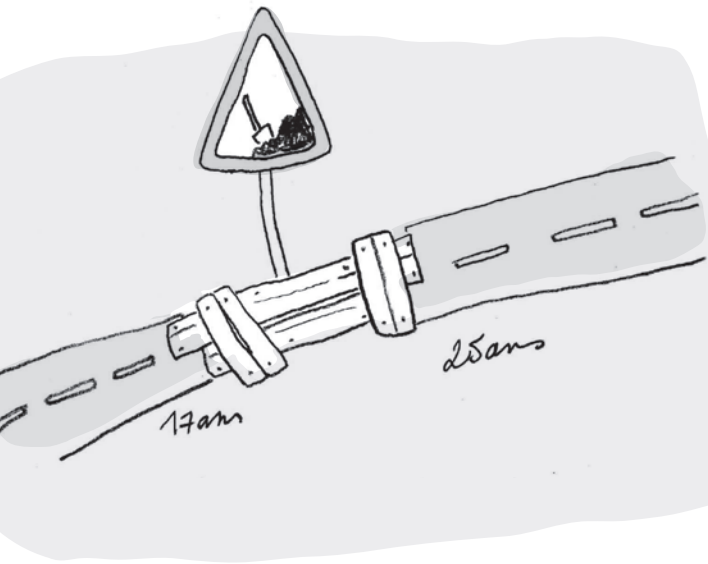
Elle génère une grande frustration sur le terrain. On a l'impression, qu'à un moment donné, il faut arrêter le travail, le laisser tomber et le confier à quelqu'un d'autre. Et ce quelqu'un d'autre, on sait parfaitement bien qu'il **n'aura pas la structure pour assurer un accompagnement global**. Le parcours type pour quelqu'un qui n'a pas de perspective d'insertion sociale à dix-huit ans, c'est le CPAS ou l'insertion socioprofessionnelle. Il y a donc clairement un manque. A partir de ce constat, on s'est demandé ce que nous pouvions faire... Nous n'allions quand même pas rester les bras croisés !

A dix-huit ans, on se voit dans l'obligation de transmettre le jeune à quelqu'un d'autre, de passer le relais à des structures pour jeunes adultes. Or, elles font cruellement défaut.

Un projet novateur à l'étude avec Abaka

Très vite, nous avons pensé à de nouveaux projets pour les dix-sept/vingt-deux ans pour créer cette transition entre jeunes et adultes. Mais l'idée n'est pas de construire encore une institution, un «brol» en plus. **C'est un travail en réseau qu'il faut instaurer**. Ce genre de question, on ne va pas la traiter seuls. On a un partenaire privilégié, Abaka. Si un projet naît, ce sera avec eux. Pourquoi Abaka ? Ils sont géographiquement proches de nous, ils vivent exactement les mêmes problèmes, ils ont un public très semblable au nôtre. Leur projet est différent, mais c'est une évidence de porter cette question ensemble. Personnellement, je tiens très fort à éviter la concurrence entre services sociaux. Cela me paraîtrait tout à fait incongru que SOS jeunes se lance tout seul dans l'aventure. Du côté d'Abaka, l'écho est très positif : le service porte aussi cette réflexion de l'accompagnement des jeunes adultes, en interne.

* directeur de SOS jeunes, Aide en Milieu Ouvert (AMO) / par Stéphanie Deulésaver



Construire de la continuité, le défi à relever ?

L'idée serait, en effet, de construire une structure qui englobe, à la fois, l'accompagnement psychosocial et l'accueil de nuit. Concrètement, cela signifie que l'on pourrait trouver, soit à SOS jeunes, soit à Abaka ou encore dans un autre lieu à Bruxelles, une structure qui prévoit l'accueil de nuit spécifique pour jeunes adultes. Le volet psychosocial touche à la volonté d'aider la personne dans la continuité d'un accompagnement. On travaille sur un mois, trois mois, parfois plus. D'entretien en entretien, de démarche en démarche, on tente de les rendre le plus autonome possible. Ce qui veut dire : écouter les jeunes.

On souhaiterait aussi rassembler d'autres partenaires privilégiés. Pour inclure la dimension professionnelle, pourquoi pas une mission locale pour le travail d'insertion socioprofessionnelle ? Un second partenaire serait lié au secteur du logement, un habitat de transit décent : tout faire pour que la personne puisse vivre dans un appartement de manière autonome. Il y a évidemment une nécessité d'interpellation du côté du secteur du logement, mais aussi des politiques de logement, pour que ce type de logement «social» ou public existe. Et le troisième partenaire serait le CPAS. Je pense qu'il a tout intérêt à investir dans un dispositif de prévention pour éviter que les gens s'installent dans une logique d'assistanat.

L'idée est donc clairement de travailler ensemble et de constituer un réseau. En opposition à une idée de créer des institutions en plus. Nous sommes deux services d'aide à la jeunesse qui disent : «le décret, on l'applique, mais il faut créer autre chose». Ce serait donc un projet pilote.

L'école, maillon faible du dispositif

On a mis l'enseignement en seconde priorité. Bien sûr, il y a un grand nombre de jeunes de plus de dix-huit ans qui sont toujours à l'école, mais ils constituent un public plus en marge, qui est en décrochage depuis parfois longtemps. Le travail avec l'école est davantage réalisé avec les moins de dix-huit ans. On a, par exemple, un projet, à SOS jeunes, avec des écoles du quartier sur la citoyenneté¹.

Les risques éventuels d'un tel projet ?

Je vois un danger : le **clientélisme social**. Prendre en charge des jeunes de quinze à vingt-deux ans – et c'est vingt-deux ans maintenant, mais cela peut encore évoluer – et de ne rien en faire. On connaîtra certainement des échecs, mais le risque serait de construire un dispositif en réseau dans lequel on garde ses «jeunes clients». C'est un phénomène que l'on ne veut jamais au départ, mais parfois cela peut dérapier.

Enfin, l'emploi dans tout ça. La question politique incontournable...

Il ne faut pas rêver : aujourd'hui, trente quatre pour cent de jeunes chômeurs à Bruxelles ont entre dix-huit et vingt-cinq ans, c'est une bombe à retardement. Et ce n'est pas en 2014 qu'on va avoir du travail pour tous ! D'où, la **nécessité de travailler à la fois sur le court et le long terme**. C'est l'idée qui sous-tend le projet : la structure peut démarrer dès qu'on a des moyens matériels, mais elle devra aussi garder une force d'interpellation. Si cela ne bouge pas ailleurs, on ne fera que soulager la misère et gagner notre propre vie : **une politique volontariste en matière de création d'emplois** doit se développer au-dessus des structures comme SOS jeunes, Solidarité et toutes les autres. On peut chanter tout ce qu'on veut, c'est évident que l'insertion passe d'abord par le salariat. Sans argent, cela reste difficile d'avoir un sentiment de dignité. Et le salariat passe par le travail. C'est aussi un enjeu fondamental pour les partenaires sociaux. Afin d'éviter de leurrer les gens...



1 Plus d'infos sur www.sosjeunes.be.

Memorandum



**“ Memorandum adressé
aux forces vives actives sur
le territoire de la Région de
Bruxelles-Capitale ”**



MÉMORANDUM

institutionnel 2009

A/ Préambule

«Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) est une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale et de la santé ambulatoire en Région de Bruxelles-Capitale. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur. Actuellement, 76 fédérations, regroupements d'associations et associations sont membres du CBCS.

Les 2 activités investies par le CBCS sont :

1. l'information, la promotion des initiatives sociales à destination des professionnels, futurs professionnels et d'un large public, et le dialogue permanent des associations sur une base pluraliste et intersectorielle, via nos publications, l'organisation de conférences-débats, colloques et groupes de travail ;
2. le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, sur des dossiers touchant à l'intersectoriel. Le CBCS rassemble et représente les associations pour ce qui concerne les questions d'intérêt général se rapportant à l'associatif ; il n'intervient ni dans les compétences sectorielles de ses membres, ni dans la concertation sociale employeurs/travailleurs.

A l'approche des élections régionales et communautaires de juin 2009, et la perspective de modifications du paysage institutionnel, le CBCS a décidé d'adresser le présent mémorandum aux forces vives actives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous nous adressons ici tant aux femmes et aux hommes politiques amenés à prendre des responsabilités aux niveaux de pouvoir fédéral, régional et communautaires qu'aux mouvements de la société civile.

Ce mémorandum est construit à partir de l'analyse, forcément non exhaustive, des associations de terrain qui composent notre assemblée générale. L'objet social de nos associations membres est de contribuer à répondre à des problèmes d'ordre social toujours plus nombreux de différentes couches de la population bruxelloise et particulièrement les plus fragilisées de celle-ci. Il paraît d'ailleurs à nos associations que ces problèmes ne se retrouvent pas toujours dans les préoccupations ou les priorités politiques des différentes forces vives de la Région.

Il ne s'agit pas pour le CBCS de proposer «sa» solution aux difficultés institutionnelles que traverse le pays, mais d'être la caisse de résonance des préoccupations de ses membres sur les aspects transversaux.

Notre volonté est cependant d'aller au-delà de la recommandation. Ce document se clôture par quelques engagements que le CBCS mettra en œuvre sous la prochaine législature, dans les limites de ses moyens humains et financiers.

B/ Nos recommandations

1/ Penser l'architecture institutionnelle bruxelloise pour qu'elle facilite un déploiement structuré et global de l'offre de services à la population

Trois réalités coexistent à Bruxelles : la réalité vécue par les usagers, la réalité des associations de terrain, et la réalité politique et institutionnelle.

L'histoire politique de la Belgique a mené à un découpage institutionnel qui ne correspond pas aux problématiques de terrain. L'architecture institutionnelle ne s'appuie pas assez sur les besoins et demandes des citoyens usagers, mais, au contraire, impose aux acteurs de terrain de calquer leurs pratiques à des logiques inadaptées. Ce découpage rend extrêmement difficile la structuration de l'offre globale de services publics et non-marchands sur le territoire bruxellois. L'émiettement et la superposition génèrent une complexité croissante pour les fédérations sectorielles, obligées de démultiplier les organes et lieux de concertation. Quant à l'utilisateur, rappelons qu'il n'a souvent cure de savoir de quel niveau de pouvoir dépend le service qui l'accueille.

Dans leurs pratiques opérationnelles, nos associations sont amenées à constater que l'extrême morcellement des compétences politiques et la dispersion des interventions publiques qui s'ensuivent imposent souvent des logiques d'intervention peu compatibles avec l'unicité des publics desservis en imposant notamment des logiques de «projets» plutôt que des logiques de publics.

Le CBCS recommande de penser l'architecture institutionnelle bruxelloise et la répartition des compétences au sein des différents niveaux de pouvoir pour qu'elles facilitent un déploiement structuré et global de l'offre de services publics et non-marchands à la population.

Cette préoccupation est d'autant plus d'actualité qu'une partie importante des habitants de la Région Bruxelloise souffre des effets de la récession économique et sociale mondiale.

2/ Mettre en œuvre la Charte associative

Le CBCS rappelle qu'il est l'initiateur, en 2005, du 'Manifeste bruxellois pour un pacte associatif'.

Le CBCS approuve la prise de position commune de la Communauté française, de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne contre la marchandisation et la libéralisation des services d'intérêt général, risque cité à plusieurs endroits de la charte associative. Il nous apparaît néanmoins que cette volonté, louée dans le chef de l'associatif, devrait être mieux affirmée dans celui des pouvoirs publics.

La responsabilité des pouvoirs publics dans son rôle de régulateur apparaît trop timidement dans le texte.

Le CBCS relève le peu de contrôle exprimé dans l'exécution des principes et engagements de la charte. Nous proposons qu'une fois l'accord de coopération adopté, un membre de chaque exécutif (ministre ou secrétaire d'Etat) soit garant de la promotion et de l'application du contenu de la Charte à tous les niveaux de pouvoir, avec la volonté d'harmoniser les pratiques. Nous rappelons que jusqu'ici la Charte adoptée en commun par les trois exécutifs francophones ne concerne pas encore la Région de Bruxelles-Capitale en tant que telle et qu'il est donc attendu des responsables francophones de la Région de prendre les initiatives politiques nécessaires pour que les principes de la Charte soient étendus à l'ensemble des institutions régionales. Cette extension à la Région est par ailleurs un préalable à son extension aux pouvoirs locaux.

Au niveau des organes de consultation et de concertation, ainsi que dans la composition du futur Forum du partenariat associatif, **il devra être tenu compte de la densité du secteur associatif bruxellois dans sa juste représentation au niveau de la communauté des francophones.**

Egalement, la simplification et la rationalisation des organes consultatifs annoncés ne peuvent se faire au détriment de la juste représentation de la diversité associative.

Il nous paraît dans le même temps indispensable de renforcer la représentation de l'associatif dans les organes de gestion paritaires (Actiris, Bruxelles Formation, Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale ...). Actuellement, cet associatif y est sous représenté par rapport à son poids économique et social (nombre d'emplois et prise en compte de sa valeur ajoutée).

En ce qui concerne la nécessité de contrôler les normes administratives et d'évaluer les résultats des dispositifs et des associations en regard des objectifs, il est impératif de **trouver un juste équilibre entre la volonté de transparence**, le souci de contrôle et les charges administratives que cela implique. Les critères d'évaluation doivent être définis en concertation et préalablement à leur mise en application. Ainsi, lorsque la charte aborde ce sujet, il serait bon de définir préalablement ce que l'on entend par «activités», et surtout «résultats», ainsi que de prévoir les modalités de cette co-construction.

3/ Structurer l'expertise associative au service de la définition des politiques publiques

Nous rappelons la responsabilité fondamentale des pouvoirs publics dans l'impulsion et la régulation des politiques économiques et sociales mises en place.

Nous constatons que peu d'outils et de moyens sont actuellement développés pour mieux comprendre, analyser, évaluer et orienter les ressources associatives.

Afin d'y remédier, un premier pas est l'**amélioration du soutien aux organismes de coordination** (fédérations de services, plateformes associatives sectorielles et intersectorielles, groupements d'usagers ...), et ce, afin de leur permettre de plus efficacement :

- consulter leur base ;
- s'informer (lectures, échanges internationaux, etc.) ;
- produire les études, les évaluations et les analyses nécessaires à une compréhension des réalités professionnelles et des besoins de la population ;
- nourrir de façon constructive les débats entre secteurs et avec les pouvoirs publics (législatifs, exécutifs et administrations).

4/ Penser la Région de Bruxelles-Capitale comme une entité urbaine et multiculturelle

On assiste aujourd'hui à une communautarisation belgo-belge de problématiques qui touchent pourtant une population indépendamment de son régime linguistique ou de son origine ethnoculturelle. 47% des habitants de la Région sont des Belges d'origine étrangère ou des étrangers.

Le CBCS réaffirme sa volonté de poursuivre sa réflexion en termes de services à l'ensemble des usagers, ce qui nécessite la prise en compte de la dimension interculturelle de ceux-ci.

En outre, le CBCS recommande :

1. de soutenir la fourniture d'outils concrets d'accès à l'information sur les réalités institutionnelles francophones et néerlandophones dans sa propre langue ;
2. d'inciter au développement de projets d'échange professionnel organisés du côté flamand et du côté francophone, dans une forme de jumelage «intra bruxellois»...

C/ Nos engagements

Afin de soutenir cet ensemble de recommandations, le CBCS s'engage concrètement à :

1. Valoriser l'expertise associative et la construction d'un savoir partagé par l'accompagnement et le soutien à la production des analyses et des évaluations nécessaires à une compréhension des réalités professionnelles et des besoins de la population. Cette démarche pourra être entreprise tant en nouant des liens avec des organismes tels l'Observatoire de la santé et du social et le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) dans sa mission de Centre régional d'appui en cohésion social (CRACS), que par la mutualisation des ressources sectorielles.
2. Soutenir, dans les limites de ses compétences et moyens, l'émergence de projets de réajustement de l'offre social-santé pour répondre à l'évolution de la demande des usagers.
3. Œuvrer à la mise en place d'un lieu de rencontre formel entre les secteurs associatifs représentés en son sein et les députés bruxellois francophones. L'objectif est de contribuer à nourrir le travail parlementaire et transmettre l'expertise de terrain.
4. Organiser un cycle de Rencontres irisées, rencontres-débats du CBCS, permettant aux associations flamandes et francophones de se rejoindre, au-delà des frontières institutionnelles, autour de problématiques sociales bruxelloises.



